

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(72^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 8 juin 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

1. Nouveau contrat pour l'école. - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 2753).

MM. Jacques Guyard, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale ;

Francisque Perrut,
Alain Madalle,
Georges Hage,

M^{me} Nicole Carala, M. le ministre,

MM. Didier Mathus, le ministre,
René Couanau,
Patrick Braouezec,
Bernard Schreiner,
Bernard Derosier,
Pierre Albertini, le ministre,
Anicet Turinay,
François Roussel,

M^{mes} Emmanuelle Bouquillon,
Hentiette Martinez,

M. Charles de Courson.

Renvoi de la suite du débat à une prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 2773).

3. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 2773).

4. **Dépôt de propositions de loi** (p. 2773).

5. **Renvoi à une commission** (p. 2774).

6. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 2774).

7. **Dépôt de rapports** (p. 2774).

8. **Dépôt de rapports d'information** (p. 2774).

9. **Dépôt d'un avis** (p. 2774).

10. **Ordre du jour** (p. 2774).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ÉRIC RAOULT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOUVEAU CONTRAT POUR L'ÉCOLE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur le nouveau contrat pour l'école.

La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. C'est un débat un peu étonnant, monsieur le ministre de l'éducation nationale, dans la mesure où le caractère extrêmement consensuel des propositions que vous nous présentez ne légitimait peut-être pas un aussi long débat de la représentation nationale.

M. Francisque Perrut. Pour une fois, qu'il y a consensus, il le regrette !

M. Jacques Guyard. Quand on les regarde d'un peu plus loin, on s'aperçoit qu'il y a matière à débat et, en raison même de leur caractère consensuel, ce débat ne se limite pas à l'opposition. J'ai d'ailleurs cru remarquer chez mon collègue Bourg-Broc, par exemple, quelques nuances par rapport à la pensée qui est la vôtre...

M. René Couanau. Il faut bien chercher !

M. Jacques Guyard. ... et, dans les couloirs de cette assemblée, certains se demandaient avec inquiétude où étaient passés les engagements d'avant mars 1993, sur l'école privée, sur le transfert de la formation professionnelle aux régions ou au patronat. Bref, il y a des interrogations dans votre majorité.

M. Francisque Perrut. On a toujours le droit de s'interroger !

M. Jacques Guyard. D'un autre côté, nous retrouvons avec plaisir des idées, voire des textes d'un grand nombre de vos prédécesseurs. De Christian Beullac à Jack Lang...

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale. Jack Lang, pas trop tout de même ! *(Sourires.)*

M. Jacques Guyard. ... tous sont présents dans les 155 propositions, en passant par Alain Savary, Lionel Jospin et la loi d'orientation, et Jean-Pierre Chevènement. Ce n'est pas étonnant puisqu'un grand nombre de ces propositions, comme vous l'avez expliqué vous-même, sont le résultat, et c'est une bonne chose, d'une concertation courte mais dense avec le milieu enseignant.

La vraie difficulté est moins dans le texte que dans l'incertitude sur la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre ces propositions. Cela ressort très clairement du sondage que vous avez vous-même commandé auprès des enseignants, et qui est assez étonnant quand on le regarde dans le détail.

La plupart des propositions prises individuellement obtiennent un score quasi stalinien, avec 90 ou 95 p. 100 de satisfaction, mais 28 p. 100 seulement des gens inter-

rogés considèrent qu'elles seront appliquées en totalité ou très majoritairement, le reste, c'est-à-dire les trois quarts du milieu enseignant, estimant qu'elles le seront peu ou pas du tout.

M. le ministre de l'éducation nationale. M'autorisez-vous à vous interrompre, monsieur Guyard ?

M. Jacques Guyard. Avec plaisir, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous remercie, monsieur le président. Je n'en ferai pas une habitude, mais je veux dire un mot de ce sondage qui a été plusieurs fois commenté à la tribune.

Ses résultats, en effet, sont très étonnants, d'abord en ce qu'ils traduisent un consensus sur un certain nombre de propositions autour desquelles, c'est le moins que l'on puisse dire, il y aurait eu, il y a quelques années, un débat agité. Il y a effectivement une réserve, une interrogation sur la capacité du Gouvernement ou de l'Éducation nationale à les appliquer mais plus de trois enseignants sur quatre considèrent cependant qu'elles auront un résultat favorable sur l'éducation nationale, et plus de deux enseignants sur trois qu'elles auront un résultat favorable sur leur vie d'enseignant.

Si l'on évoque la réserve, le scepticisme, disent certains, sur leur application, il faut aussi évoquer le fait qu'aux yeux des enseignants, elles auront un effet favorable sur le système éducatif. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Guyard.

M. Jacques Guyard. Ce débat est utile car j'ai moi aussi la conviction qu'une bonne moitié de ces mesures, si elles sont appliquées, seront favorables au bon fonctionnement des établissements.

M. René Couanau. Très bien.

M. Jacques Guyard. Sur d'autres, je suis plus critique, j'y reviendrai, mais il y en a une bonne moitié que je signerai des deux mains...

M. Francisque Perrut. Ça, c'est de l'objectivité !

M. Jacques Guyard. ... et je souhaite que vous puissiez les mettre en œuvre.

Il va falloir pour cela obtenir l'adhésion positive des enseignants, qui a l'air de s'esquisser, celle des parents d'élèves et des élèves qui, avec une concertation aussi courte, ont forcément été moins associés à l'élaboration des décisions et qui sont donc plus critiques sur le fond, mais il y a là des bases qui méritent une discussion positive et c'est bien dans cet esprit que j'aborde le débat.

Vous avez créé une très forte attente. Si elle était déçue, le contrecoup serait très dur. Vous n'avez qu'un moyen de décourager ce procès d'intention, c'est de prolonger vos propositions, peut-être en les corrigeant un peu, par une loi de programmation, avec une définition précise des moyens mis en œuvre, comme cela vient d'être fait pour la défense nationale ou pour la justice. Détaillez sur cinq ans, dès 1994, les recrutements de per-

sonnels enseignants. L'enjeu est grand car les départs à la retraite sont très nombreux dans les années qui viennent et, bien que les étudiants se présentent de plus en plus - enfin ! - aux concours de recrutement, il y a encore des disciplines dans lesquelles le vivier risque d'être insuffisant. Il faudra donc maintenir ou étendre les systèmes de pré-recrutement, qui sont indispensables. Je pense aux disciplines technologiques où la défaillance dans les filières de formation des universités, mais aussi le faible nombre de diplômés adaptés créent un problème. Même dans un secteur qui vous est cher, les lettres classiques, le vivier n'est pas suffisamment large si l'on veut, comme vous le souhaitez, développer l'enseignement du latin et du grec.

M. René Couanau. Eh oui ! Les professeurs sont devenus ministres ! (Sourires.)

M. Jacques Guyard. Une question, au passage. M. Fillon nous a annoncé cet après-midi que l'ensemble des départements ministériels étaient concernés par le gel de 8 p. 100 des crédits de fonctionnement. Est-ce que cela touche votre ministère et, en cas de réponse positive, comment adapterez-vous votre action ?

J'ai été très sensible au fait que vous affirmiez la nécessité de multiplier les personnels d'encadrement social des établissements : infirmières, assistantes sociales, documentalistes. Il y a là incontestablement, en particulier au niveau du collège, une défaillance de notre système. Il faut des recrutements importants pour faire face aux besoins et vous devez nous expliquer comment vous comptez parvenir à l'encadrement que vous souhaitez.

Vous avez de la chance d'ailleurs, parce que la conjoncture est exceptionnellement favorable à une loi de programmation, plus qu'au cours des dernières années. L'évolution de la démographie est telle qu'il y a environ 50 000 élèves de moins par an dans le primaire. A la fin du siècle, il y aura donc 300 000 élèves de moins. C'est une circonstance extraordinairement favorable pour faire une loi de programmation. La prolongation probable des études compense seulement cette diminution, et je pense que cela vous oblige pratiquement à préparer une telle loi.

M. Pierre Micaut. Favorable si l'on peut dire !

M. Jacques Guyard. Budgétairement favorable, pas sur le fond, bien sûr.

A défaut d'engagements chiffrés, vous ne pourriez pas empêcher beaucoup de gens de penser que, après les graves erreurs qu'ont représentées l'abrogation de l'article 69 de la loi Falloux et le contrat d'insertion professionnelle, vous avez trouvé là un moyen de rassurer l'opinion et de tenir jusqu'à l'élection présidentielle, pour reprendre ensuite votre programme de base, la promotion de l'enseignement privé et le transfert aux régions et au patronat des filières techniques et professionnelles.

J'en viens à vos propositions elles-mêmes, avec une interrogation et un désaccord.

A propos des maternelles, j'ai été franchement étonné. Vous n'en parlez que pour indiquer que l'accueil des enfants de deux ans dans les ZEP sera élargi.

M. le ministre de l'éducation nationale. Non.

M. Jacques Guyard. J'ai dû lire un peu trop vite, mais je n'ai vraiment pas vu grand-chose sur l'école maternelle dont, je le sais, vous ne pensez pas de mal.

M. le ministre de l'éducation nationale. Dans les ZEP le nombre moyen d'élèves par classe maternelle sera ramené vingt-cinq.

M. Jacques Guyard. Il sera diminué, en effet, mais, en dehors de ça, rien. Cela ne serait pas inquiétant si, par ailleurs, il n'y avait pas le fait que, dans la loi sur la famille que nous venons de discuter, on ne parle rigoureusement pas de l'éducation nationale à propos des plans locaux d'accueil de la petite enfance, sur lesquels il y a eu un long débat. Pour l'accueil des enfants de zéro à six ans, il me semble que l'éducation nationale a un rôle décisif à jouer, et j'ai du mal à comprendre que vos collègues aient refusé de faire participer l'éducation nationale à l'élaboration de ces plans locaux, comme si ne comptaient que les crèches et les centres de loisirs. J'espère que vous nous rassurerez sur ce point.

J'en arrive aux lycées, et les désaccords sont sans doute plus profonds.

Le lycée, à la suite du collège, est aujourd'hui touché par le phénomène de masse. C'était certainement inévitable et cette crise ne s'éclaircira que si les trois filières du lycée, l'enseignement général, l'enseignement technologique et l'enseignement professionnel, sont clairement identifiées, ce qui n'est pas encore le cas et je ne vous en impute pas la responsabilité, et si chacune de ces filières offre des perspectives claires. De ce point de vue, vos propositions sont insuffisantes, en particulier parce que le contexte a changé.

Les jeunes ont parfaitement reçu, hélas ! le message du contrat d'insertion professionnelle : les formations professionnelles les plus solides de l'éducation nationale - BTS, diplômes universitaires de technologie, qui ne relèvent pas de votre ministère mais qui prolongent les enseignements technologiques -, qui sont reconnues, ne garantissent pas un emploi correctement payé et nécessitent une longue phase d'adaptation à l'entreprise avec un salaire et une vie professionnelle sous-évalués.

Il y a des conséquences dès maintenant. Déjà, l'an dernier, le nombre de candidats aux sections de techniciens supérieurs avait sensiblement baissé, et la situation s'aggrave. Nous aurons pour la première fois, au moins dans les académies d'Ile-de-France - je n'ai pas eu le temps de regarder la situation ailleurs -, de nombreuses places vacantes.

Dans les instituts universitaires de technologie, le phénomène est moins visible, car le nombre de candidats reste suffisant pour que les places disponibles soient occupées. Mais j'ai dressé un inventaire pour le département de l'Essonne et pour celui des Yvelines : le nombre des candidats par rapport au nombre de places offertes est aujourd'hui quatre fois inférieur à ce qu'il était voici sept ou huit ans. On en est à deux candidats pour une place, et ce dans des sections recherchées et de bonne renommée, telles que le génie mécanique ou le génie électrique.

C'est incontestablement le résultat de la dévalorisation de la formation professionnelle dispensée par l'éducation nationale.

Cela traduit aussi l'impact des discours excessifs tenus sur le chômage des jeunes diplômés. Sans doute les jeunes diplômés sont-ils confrontés au problème du chômage, mais il faut bien voir la réalité. Le taux de chômage des jeunes de seize à vingt-cinq ans était de 12 p. 100 il y a huit ans ; il est aujourd'hui de 8 p. 100. Pourquoi ? Cela tient, pour l'essentiel, à l'allongement de la durée des études. Mais cela tient aussi au fait que les niveaux de qualification sont plus élevés. Même si les jeunes sont touchés par le chômage - et les jeunes diplômés aussi -, le phénomène s'est tout de même réduit. Il faut insister sur ce point, afin d'éviter que ne soient découragés des jeunes déjà très inquiets quant à leur avenir.

Dans le même esprit, je redoute les effets du rapport qui vient d'être demandé par M. Fillon sur les formations technologiques supérieures, qu'on ne peut séparer des formations technologiques du lycée. Ce rapport interdit aux titulaires du baccalauréat professionnel tout accès à l'Université, puisqu'il les limite clairement au brevet de technicien supérieur. Voilà qui reviendrait à tuer cette remarquable réussite qu'est le baccalauréat professionnel ! Car nous savons aujourd'hui que les jeunes ne supportent pas ce qui les enferme. Même si nous souhaitons que les titulaires de baccalauréats professionnels s'engagent immédiatement dans la voie du travail ou s'inscrivent en classes de BTS - c'est là, en effet, qu'ils ont le plus de chances de réussir -, il faut éviter de leur fermer les portes. Sinon, cela échouera, parce que c'est contraire à la volonté des jeunes.

L'affaire est d'autant plus grave que, si j'en crois les chiffres qui viennent d'être publiés, le baccalauréat professionnel est actuellement celui qui « résiste » le mieux. C'est grâce à lui que le nombre des candidats au baccalauréat ne diminue pas, puisque la diminution est relativement sensible dans les filières générales et que l'augmentation est très faible dans les filières technologiques. C'est le baccalauréat professionnel, avec plus de 10 000 candidats supplémentaires, qui maintient la grande tendance à la prolongation des études qu'on a observée au cours des dix dernières années.

Pour l'enseignement professionnel, je constate avec plaisir, monsieur le ministre, que, pour la première fois dans une déclaration importante, vous parlez assez longuement de l'enseignement professionnel. Cela a un peu tardé à venir, mais c'est une bonne chose. Je ne suis pas sûr que les tendances indiquées suffisent à rétablir la confiance dans ce milieu. Le développement de sections de CFA dans les lycées professionnels - et vous savez que, personnellement, je n'y suis pas hostile - ne peut avoir de sens que si l'on poursuit la réflexion sur l'alternance sous statut scolaire...

M. Francisque Perrut. Très bien ! Quel changement avec vos raisonnements antérieurs !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous approuve, monsieur Guyard !

M. Jacques Guyard. ... au lieu d'en rester au débat théologique entre contrat de travail ou statut scolaire. Si l'on se borne à manifester la volonté de créer des sections de CFA dans les lycées professionnels, on n'avancera pas, car on se heurtera à un blocage du milieu et l'on n'aura pas, de la part des entreprises, les réponses adaptées.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je suis absolument d'accord avec vous.

M. René Couanau. Nous aussi !

M. Jacques Guyard. Voyez, messieurs, qu'on arrive à progresser ! (Sourires.)

Dans la logique de vos propositions, monsieur le ministre, tout se passe en quelque sorte dans la classe. C'est un réflexe d'enseignant que je ne puis m'empêcher, par moments, de partager. Mais je regrette l'effacement des projets d'école, des projets d'établissement, de tout ce qui relève de la réflexion collective au sein des établissements et qui est, pour l'équipe éducative, une occasion de se donner un projet collectif. C'est essentiel si l'on veut que l'orientation soit maîtrisée et que l'information des élèves soit complète. Sinon, on privilégiera inévitablement les formations générales au détriment des filières professionnelles. Cela se traduira, dans l'enseignement supérieur, par ce que nous considérons tous, en ce moment,

comme une mauvaise chose : l'orientation très privilégiée des étudiants vers ces filières générales au détriment des formations professionnalisantes.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Guyard.

M. Jacques Guyard. Je conclus, monsieur le président.

Nous avons quelque mal, monsieur le ministre, à discerner une politique dans ces 155 propositions. Nous y trouvons des choses sympathiques, d'autres un peu inquiétantes. Nous y voyons une volonté de faire plaisir à tout le monde, ce qui est toujours sympathique. Mais vous voulez à la fois donner plus à ceux qui manquent des moyens économiques et sociaux de réussir et - je vous cite - « donner plus à ceux qui peuvent plus ». Et il y a tellement de bonne volonté dans l'ensemble du texte qu'on sent que vous voulez donner plus à tout le monde. Mais comment donner plus ?

Vous disiez, dans votre intervention initiale, que vous vouliez aussi « faire moins mais mieux ». Vraiment, une planification est, là, indispensable !

M. le ministre de l'éducation nationale. Moins, c'est pour les programmes, monsieur Guyard ! Relisez ce que j'ai dit !

M. Jacques Guyard. C'est sans doute parce que je les ai seulement entendus !

Il est indispensable de traduire tout cela dans des textes précis. Sinon, les enseignants et les parents d'élèves risquent de mal le recevoir et de se poser, comme moi, la question : comment allez-vous financer toutes ces options nouvelles, ces études dirigées, ces réductions d'effectifs, ces travaux en petits groupes ? Comment allez-vous restaurer la confiance des enseignants dans leur ministère ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Francisque Perrut.

M. Francisque Perrut. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs et chers collègues, quelle belle et noble profession que celle d'enseignant ! Mais aussi quelle responsabilité pour ceux et pour celles qui ont choisi cette délicate mission de former les jeunes et les adolescents pour les préparer à l'entrée dans la vie sociale et professionnelle, en leur assurant des bases solides sur lesquelles se fondera leur personnalité d'hommes et de femmes, appelés à jouer leur rôle dans le théâtre de la vie !

Et ce qui est vrai pour les enseignants l'est évidemment à un degré encore beaucoup plus élevé pour le ministre de l'éducation nationale !

Car il ne faut pas restreindre le domaine de l'éducation à celui de l'instruction.

M. Guy Drut. C'est vrai !

M. Francisque Perrut. L'école, jusqu'à l'Université comprise, n'est pas seulement le lieu où l'on amasse les connaissances, c'est aussi, avec la famille, qui a un rôle prépondérant sur ce point, un creuset où se forment la personnalité, le caractère, la volonté, au contact des autres et des réalités de la vie.

« Tête bien pleine » peut-être, mais aussi et surtout « tête bien faite ». Les thèses de Rabelais et de Montaigne ne sont pas en contradiction, mais bien plutôt complémentaires. Et elles ont encore gardé leur valeur aujourd'hui. Si, plus encore qu'hier, le « savoir » est nécessaire à l'homme pour lui procurer les meilleures chances de réussir dans la vie, il n'est pas un facteur toujours suffisant dans la compétition, parfois sévère et dure, qui s'instaure entre les candidats à un emploi !

C'est pourquoi toute volonté de réformer le système éducatif doit tendre vers ce double objectif. C'est à la lumière de ces vérités fondamentales que pourront être jugées, monsieur le ministre, les qualités de votre programme d'action éducative.

Je me rejouirai d'abord de votre volonté affirmée de rétablir, à la base de votre programme, une connaissance solide de la langue, et ce dès l'école primaire.

La connaissance et la maîtrise de la langue sont primordiales, et vous avez raison de lui redonner une place de choix dès l'école primaire. Lors de la récente discussion du projet de loi de votre collègue M. Toubon, dont j'étais rapporteur, j'avais formulé le vœu que, avant de vouloir défendre et protéger notre langue contre l'emprise des langues vivantes étrangères, on commence par la faire mieux connaître, la respecter, dans sa morphologie comme dans sa syntaxe, en maîtriser parfaitement la lecture, et vous avez beaucoup insisté sur ce point, monsieur le ministre - mais aussi en soignant l'écriture, notamment par une application plus stricte des règles de l'orthographe. Il peut paraître vieillot de parler d'orthographe. Mais je voudrais bien savoir combien de personnalités, même très haut placées, connaissent parfaitement les règles d'accord des participes. Sûrement très peu, malheureusement ! C'est un exemple.

Et, pour mieux atteindre ce but, redonner une place à l'étude des langues anciennes, comme le latin et le grec, n'est pas inutile. La culture « classique », en cette fin de XX^e siècle, n'a rien de « ringard ». Elle apporte un plus, elle polit, elle structure la pensée et en affine l'expression.

Mais, bien sûr, redonner ses lettres de noblesse à la langue française ne signifie pas pour autant qu'il faille faire régresser les formations scientifiques et technologiques, qui, comme chacun sait, sont la base du savoir indispensable pour l'exercice de nombreuses professions d'aujourd'hui, du médecin à l'ingénieur, de l'industriel à l'informaticien.

Je ne m'arrêterai certes pas sur l'ensemble des 155 propositions, dont certaines, comme vous l'avez reconnu vous-même, reprennent ou précisent des mesures déjà en place. Mais je souhaite réfléchir avec vous sur quelques points de détail à l'occasion de ce débat.

Pour l'école primaire, en dehors du problème de la priorité à la langue française, je soulignerai l'intérêt de l'initiation à une langue étrangère, qui existe déjà en partie, de la formation artistique par la musique - pourquoi pas, aussi, par le dessin ? -, l'importance donnée à l'éducation civique dès l'école primaire en vue de préparer le jeune à ses responsabilités futures de citoyen, plus tard d'électeur, voire, un jour, d'élu, cette éducation devant être poursuivie et, bien sûr, affermie au collège.

Importance également donnée à la lutte contre l'échec scolaire, afin de pouvoir corriger dès le début du cycle scolaire les déviations et les insuffisances, comme pour une jeune pousse que l'on redresse avant qu'elle ne soit devenue un arbre ! La place des psychologues est nécessaire - vous l'avez souligné, notamment dans vos propositions 14 et 22. Pourquoi ne pas aller plus loin en établissant pour eux le statut qu'ils attendent, reconnaissant leur mission spécifique parmi le personnel de l'éducation nationale ? Je vous rappelle que j'ai déposé à ce sujet une proposition de loi, qui a été cosignée par de nombreux collègues.

M. René Couanau. En effet !

M. Francisque Perrut. Je signalerai aussi votre souci d'améliorer la formation des maîtres, qui ont besoin d'une continuelle adaptation aux mutations de notre société. Cette nécessité ne vous a, bien sûr, pas échappé !

Une place est faite à la formation continue. Elle est peut-être encore timide, insuffisante ou difficile à réaliser, mais c'est un objectif important, qu'il faudra poursuivre.

Nous ne pouvons également qu'apprécier, monsieur le ministre, votre souci de combler une grave lacune dans le domaine de la santé scolaire et dans le domaine social en créant un nombre suffisant de postes d'infirmières et d'assistantes sociales, permettant de répondre aux exigences reconnues, surtout dans les écoles qui reçoivent des jeunes issus des milieux les plus défavorisés. C'est une priorité.

Enfin, en ce qui concerne l'aménagement des cycles scolaires à l'école primaire, avant d'en arriver à la semaine de quatre jours, qui est déjà expérimentée dans de nombreux établissements, ne serait-il pas judicieux, à l'instar du modèle européen, de réorganiser la semaine de cinq jours en tenant compte des résultats des études réalisées sur les rythmes biologiques et psychologiques de l'enfant ? Ce point de vue m'a été suggéré par mon collègue Jean Rigaud, qui s'inspire de l'expérience réalisée à Épinal, la ville de notre président. Les cours d'enseignement général ont lieu le matin, tandis que l'après-midi est consacré aux activités sportives et culturelles. Une semaine de cinq jours établie sur ce modèle offre l'avantage de respecter les rythmes de vie de l'enfant sans le fatiguer et de permettre à chacun de bénéficier d'une pratique sportive et d'une ouverture culturelle incluses dans le temps scolaire. Elle permet la libération du samedi, ce qui correspond à un besoin pour l'équilibre de la vie familiale. Une telle expérimentation ne peut-elle être étendue à d'autres villes, qui seraient volontaires pour réaliser cette expérience ?

M. Guy Drut. Tout à fait !

M. Francisque Perrut. J'en arrive maintenant aux collèges.

Monsieur le ministre, quand on se prépare pour un long voyage, on prend au départ toutes les précautions pour assurer la sécurité sur la route et éviter les risques de panne, d'arrêt, voire de retour au point de départ. De plus, on ne s'engage pas à la légère sans savoir où l'on va. On prépare l'itinéraire à suivre pour arriver au point fixé. S'il est dangereux de partir sans but précis, il est plus encore de se tromper de route et d'arriver au point opposé à celui que l'on souhaitait.

Il en est de même quand on s'embarque pour le grand voyage de la vie. C'est pourquoi j'estime qu'il est judicieux de consacrer la classe de sixième à une bonne adaptation au cycle des études secondaires, à une mise au point sérieuse des acquis et des faiblesses, afin d'éviter le risque de la panne au cours des étapes suivantes. En outre, il est sage de réserver une place importante à l'information et à l'orientation en vue de faciliter un choix réfléchi au moment où il faudra opter pour un itinéraire qui conduise à l'objectif souhaité en fonction de ses goûts et de ses capacités. Tel est l'objet des propositions 46 à 50 - vous voyez que je les ai lues très en détail, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous en remercie !

M. Francisque Perrut. Pour les élèves en difficulté ou présentant un handicap léger, les sections spécialisées peuvent être très salutaires. Aujourd'hui, les sections d'enseignements généraux et professionnels adaptés, les SEGPA, qui ne sont pas citées dans vos propositions - j'en connais une particulièrement active dans ma ville -, jouent un rôle efficace et souhaitent être reconnues pour la place spécifique qu'elles tiennent au sein des collèges, avec une existence propre. Quelle est votre intention à ce sujet ?

Enfin, je veux appeler particulièrement votre attention sur les problèmes spécifiques des collèges ruraux. Ils représentent 16 p. 100 du total des établissements et 10 p. 100 des élèves. Un nombre important d'élèves qui fréquentent ces collèges est astreint aux transports scolaires, ce qui allonge et alourdit leur journée de travail. Leur nombre réduit ne permet pas toujours de gérer efficacement les différences de niveau de connaissances et de compétences, du fait de la carence de modes de prise en charge adaptés aux élèves en grande difficulté. Quelles dispositions spécifiques peuvent être prises pour répondre au mieux à ces problèmes et assurer l'égalité des chances pour les élèves du monde rural ?

A propos des lycées, je note votre souci d'organiser une formation professionnelle qualifiante pour les jeunes qui sortent sans diplôme. Une place est faite à la voie technologique : séries technologiques industrielles et de laboratoire, ainsi qu'une série technologique tertiaire, préparatoires à l'enseignement supérieur.

Cela me conduit tout naturellement à aborder le domaine de la formation professionnelle.

C'est une grande victoire de nos temps modernes que d'avoir enfin supprimé la barrière qui a trop longtemps séparé l'éducation nationale de la formation et de l'enseignement professionnels. Il est vrai que ces deux domaines sont sous la responsabilité de deux ministres différents - encore aujourd'hui, d'ailleurs. On a compris enfin que la préparation à la vie active est un tout et que la formation professionnelle est parfaitement liée à la formation générale, tout en bénéficiant de méthodes et de structures adaptées, comme, par exemple, l'alternance. Nous ne sommes plus, heureusement, à l'âge où l'entrée dans une filière de l'enseignement technique, sous quelque forme que ce soit, y compris par exemple l'apprentissage, était considérée comme une déchéance. Le mot n'est pas trop fort ! Des parents se révoltaient à l'idée que leur fils pût entrer dans l'enseignement technique.

Aujourd'hui, et grâce à l'alternance notamment, la préparation à un métier est souvent le plus sûr moyen, pour un jeune, de ne pas grossir le nombre des chômeurs.

Avant de conclure, je ne voudrais pas manquer d'évoquer la situation particulière de l'enseignement privé. Sans doute, vos propositions, d'ordre général ne font-elles pas de distinction. Elles sont valables pour l'enseignement privé comme pour l'enseignement public. Mais des progrès restent encore à faire, soit dit sans esprit polémique, pour que soit vraiment respecté le droit des parents de choisir l'école de leurs enfants. L'équilibre sera-t-il vraiment assuré, notamment en matière de créations de postes nécessaires pour répondre aux besoins existants ?

Et, puisque j'aborde ici un point qui touche directement au domaine financier, je voudrais vous demander quelques précisions sur le plan budgétaire. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, monsieur le ministre, à la fin de votre intervention et j'ai bien relevé les assurances que vous nous avez données.

Certaines des 155 propositions n'entraînent, certes, aucune dépense supplémentaire et ne sont que des orientations ou des adaptations de dispositions souvent déjà en vigueur. En revanche, d'autres supposent des augmentations de crédits plus ou moins importantes.

Par ailleurs, en raison de la décentralisation, l'application de certaines mesures va mettre à contribution ici les communes, là les départements, ailleurs les régions. Comment ferez-vous pour que soient appliquées effectivement les mesures dont le financement ne dépend pas directement de l'Etat ?

Enfin, d'après vos prévisions, la plus grande partie des dispositions nouvelles devrait être mise en œuvre au plus tard avant la rentrée 1995. Nous approuvons tout à fait votre volonté d'agir vite, mais aurez-vous les moyens suffisants pour atteindre votre objectif ? Nous le souhaitons, monsieur le ministre, mais nous nous posons la question.

Je ne saurais conclure sans rendre hommage au travail de nombreux enseignants qui assument parfaitement leur mission, non seulement dans le cadre de l'école, mais souvent aussi à l'extérieur, dans le cadre d'activités périscolaires organisées au service des jeunes, par exemple dans les domaines de l'art, du théâtre, de la musique, du sport ou de la découverte de la nature. Ainsi ai-je eu le privilège, la semaine dernière, dans ma ville, d'assister à un magnifique spectacle inspiré du *Petit Prince* de Saint-Exupéry qui avait été préparé pendant deux ans par toutes les classes d'un groupe scolaire primaire avec le concours des enseignants, des parents, et de quelques personnes de l'extérieur. C'était vraiment remarquable. Voilà des gens qui se sont pris par la main et des enseignants qui ont donné tout ce qu'ils pouvaient. De telles initiatives méritent d'être louées et encouragées car elles concourent vraiment à ce que j'appelais, au début de mon propos, « la formation de l'homme ».

Quelle que soit la valeur des mesures et des décisions prises au niveau de votre ministère, la qualité des enseignants est l'un des éléments déterminants de l'efficacité de tout système éducatif. Il vous appartient, monsieur le ministre, de leur assurer la formation la plus adaptée à l'exercice de leur mission.

Quant à nous, à quelques réserves près, mais elles portent sur des points de détail, nous approuvons tout à fait votre initiative et nous souhaitons son succès. Nous approuvons l'ensemble de vos propositions et nous espérons qu'elles pourront se réaliser sans trop de difficultés, dans les meilleures conditions, pour donner un nouveau souffle à l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Madalle.

M. Alain Madalle. Le débat d'aujourd'hui que vous avez voulu, monsieur le ministre, après une très large concertation avec toutes les parties prenantes de la communauté éducative, et dont je vous remercie, nous permet d'apprécier l'opportunité et la novation, le bon sens et l'originalité des 155 propositions qui fondent le nouveau contrat pour l'école.

Enseignant, puis proviseur de lycée pendant de longues années, je suis actuellement en charge des problèmes d'enseignement au conseil régional de Languedoc-Roussillon. Cela me permet d'apprécier vos propositions - je les trouve excellentes - mais aussi de m'interroger sur quelques points.

Tout d'abord, globalement, je suis parfaitement en phase avec vous, monsieur le ministre. Sans évoquer tous les points de convergence - ils sont nombreux et ce serait fastidieux - je me contenterai d'en souligner les grandes lignes.

Qui ne serait d'accord avec le triptyque de base que vous proposez pour l'école primaire : lire - bien lire - écrire, compter ? C'est en effet l'essentiel. Telle est bien la vocation de notre école primaire, avec l'ouverture de l'esprit sur le monde extérieur à la classe.

Pour le collège, la flexibilité des parcours adaptée au rythme de l'élève était une nécessité. Vous la faites entrer dans les faits. C'est le résultat de la longue concertation que vous avez menée. C'est remarquable.

Les objectifs fixés au lycée, et principalement celui de donner à l'élève une véritable autonomie dans la conduite de ses études, vont dans le bon sens.

Les mesures sur l'information et l'orientation permettront d'éviter des parcours chaotiques dus à un mauvais choix entre premier et second cycle. C'est excellent.

De même, l'affirmation des notions de polyvalence, de passerelles est susceptible de donner à l'enseignement professionnel des perspectives d'ouverture, de le sortir du « ghetto ». Bien des mesures - rapprochement des formations sous statut scolaire et des formations sous contrat de travail notamment - sont parfaitement conformes aux orientations de la loi quinquennale pour l'emploi et la formation.

Enfin, et c'est également un point essentiel, l'accent est mis sur le développement des relations avec le tissu économique. C'est la voie de l'avenir. Permettez-moi à cet égard de vous citer l'exemple du Languedoc-Roussillon où nous avons mis au point et voté, en décembre dernier, un schéma régional des formations comportant quelque-unes des mesures que nous retrouvons ici, ce qui témoigne de notre parfait accord.

Mon adhésion à vos propositions monsieur le ministre, est totale mais je n'ai aucun mérite. Beaucoup pensent comme moi et l'ont dit. J'exprimerai cependant quelques interrogations sur des points de détail, voire quelques inquiétudes, bien légères, et je vous ferai quelques propositions.

Mes interrogations portent sur les incidences financières des mesures préconisées. J'avais cru comprendre que certaines s'appliqueraient dès la rentrée 1994. Or les budgets et les programmes régionaux sont déjà bouclés. La question se posait alors de savoir comment seraient financés les équipements pédagogiques nécessaires à l'enseignement de nouvelles options, en informatique ou en histoire de l'art, par exemple. Vous nous avez rassurés tout à l'heure en nous disant que les mesures en question ne s'appliqueraient qu'en 1995.

Certes, il faudra que l'Etat aide les collectivités locales, dont les dépenses sont déjà en forte progression, pour couvrir de nouveaux frais liés, par exemple, aux salles multimédia, à l'apprentissage des langues ou aux stages à l'étranger.

Mes inquiétudes sont relatives à ce que j'ai ressenti comme un empiètement sur les compétences des collectivités locales. J'estime qu'après huit années de décentralisation, les collectivités, départements ou régions, ont montré leur savoir-faire, notamment dans le domaine architectural, et que l'éducation nationale n'a pas vocation à établir une charte nationale sur la conception architecturale. Affirmer le contraire résonne bizarrement à mes oreilles car je crains que l'on n'en revienne aux égarements des années 60. Ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, régionaliste convaincu, qu'il faut rappeler qu'il vaut mieux laisser libre cours à la diversité et à la richesse architecturales permises par la décentralisation et dont les effets, sur le terrain, sont remarquables.

De même, si partenariat il doit y avoir pour l'amélioration du fonctionnement des établissements, ce ne doit pas être seulement entre l'Etat et les collectivités locales, mais prioritairement entre les établissements, collèges ou lycées, et les collectivités en y associant étroitement l'Etat, notamment lorsque les décisions pédagogiques ont des incidences financières. Cela serait plus conforme à l'esprit de la décentralisation et à l'autonomie des établissements.

Je ferai enfin trois propositions qui me tiennent à cœur.

La première touche au fonctionnement interne des établissements, et c'est l'ancien proviseur qui s'exprime. Il faut donner une plus grande marge de manœuvre au chef d'établissement et tendre à en faire un véritable chef d'entreprise - j'ose le dire. Actuellement ses initiatives sont freinées par ses pouvoirs limités, notamment dans les relations avec les personnels théoriquement sous ses ordres.

La deuxième proposition se situe à un autre niveau et me tient à cœur car elle vise à pallier une lacune des lois de décentralisation de 1982. Il faudrait en effet profiter de ce nouveau contrat pour l'école pour résoudre définitivement le problème des installations d'éducation physique et sportive oublié par les lois de 1982. Des contentieux sont nés ici ou là. Saisissons l'occasion d'affirmer, avec tout ce que cela implique, que l'éducation physique et sportive est partie intégrante de l'enseignement et qu'il importe d'inclure les installations sportives dans les programmes de construction des établissements.

M. Guy Drut. Très bien !

M. Alain Madalle. Quant à la troisième proposition, en cette année de célébration du cinquantième anniversaire de la libération de notre pays, il a sûrement été demandé à beaucoup d'entre nous de la formuler, comme le rappelaient mes collègues députés de l'Aude, M. Arata et M. Larrat. En effet, il s'agit d'inclure dans les programmes d'éducation civique ou d'histoire, à tous les niveaux du parcours scolaire, l'étude de la Résistance. Cela montrerait que la Résistance ne fut pas seulement un fait militaire déterminant dans l'histoire de la seconde guerre mondiale, mais aussi un épisode majeur de notre histoire, un épisode qui puise ses racines dans la pérennité des valeurs françaises, celles qui fondent notre République - liberté, égalité, fraternité - et qui sont, comme vous le disiez au début de ce débat, monsieur le ministre, le repère majeur de notre démocratie.

Comme vous avez pu le constater, monsieur le ministre, mes quelques réticences sont bien minimes par rapport à l'ensemble des mesures, que j'approuve, par rapport au consensus réel que l'on constate. Je souhaite que ces mesures soient bien accueillies par la communauté éducative, mais je suis maintenant rassurée : ce sera le cas. Pour ma part, j'y adhère totalement et je vous fais pleine confiance pour mener à bien l'adaptation de notre système éducatif aux réalités de cette fin de siècle. *(Applaudissement, sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Haga.

M. Georges Haga. Monsieur le ministre, comme l'a rappelé tout à l'heure mon ami Guy Hermier, les enseignants, les parents d'élèves, les jeunes eux-mêmes, en protestant contre l'abrogation de la loi Falloux, contre le CIP, vous ont conduit, sinon contraint, à mettre en débat 155 propositions de votre cru pour l'école.

L'expérience acquise ces dernières années en la matière nous incite à la vigilance. Présentées comme le fruit de la concertation avec les différents partenaires, ces propositions conduiront-elles réellement à une école de la réussite pour tous ? Ne préparent-elles pas, au contraire, une école encore plus ségréguée ?

En tout état de cause, vos propositions ne sauraient ignorer les objectifs de la loi quinquennale, dite loi pour l'emploi, voire certaines dispositions du projet de loi sur la famille, non plus d'ailleurs que le Livre blanc de la Communauté européenne, cher à M. Delors, comme chacun le sait. Elles ne pourront que mettre en cause le ser-

vice public national d'éducation et les statuts des personnels par la voie du désengagement de l'Etat, du transfert des charges aux collectivités locales et de l'adaptation des formations aux besoins patronaux. Autrement dit, les trois textes-là vous obligent !

En écho au Livre blanc de la Communauté européenne qui affirme : « la formation [...] sert à adapter les qualifications professionnelles aux besoins du marché, et par conséquent elle est un élément clé pour flexibiliser le marché du travail », vous proposez que, dans le cadre de la préparation d'un diplôme professionnel, le passage soit facilité entre les dispositifs sous statut scolaire et ceux sous contrat de travail - proposition 78.

M. le ministre de l'éducation nationale. Et réciproquement !

M. Georges Hage. Vous suggérez aussi que les établissements scolaires développent des formations complémentaires courtes et adaptées à l'emploi - proposition 76. De quelle adaptation peut-il bien s'agir, si ce n'est de l'adaptation aux emplois précaires, aux emplois flexibles, obéissant strictement aux évolutions du marché, donc à la recherche du profit immédiat ?

La proposition 84, indiquant que : « Les formations dispensées par les établissements scolaires prennent en considération les besoins de l'environnement économique dans le cadre des bassins d'emploi », correspond là encore à la volonté du grand patronat et au Livre blanc, qui exige « l'adaptation des ressources humaines à l'adaptation des emplois ».

La mise en place de schémas régionaux définissant filières, contenus et qualifications est une adaptation des formations à l'ensemble des orientations qui prévalent pour l'aménagement du territoire dans le cadre de l'Europe de Maastricht - propositions 101 et 118.

Comment dès lors ne seraient pas remises en cause la valeur nationale des formations et des diplômes et, par voie de conséquence, les rémunérations ?

Comment ne pas rapprocher vos propositions du récent rapport de l'OCDE, qui propose pour « accroître la flexibilité des coûts salariaux et de la main-d'œuvre » de « moduler suffisamment les taux de salaires en fonction de l'âge et des régions afin d'éviter que le salaire minimum ne compromette les perspectives d'emploi des jeunes ou celles qu'offrent les régions à faible productivité ».

S'agissant du développement de l'apprentissage, le titre III de la loi quinquennale remet en cause la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans et la maîtrise de la formation professionnelle par le service public d'éducation nationale, au profit évident du privé, patronal ou confessionnel. C'est la conception patronale du développement de l'apprentissage.

Vos propositions sont conformes à cette orientation. La proposition 77 ne prévoit-elle pas l'ouverture de sections d'apprentissage dans les lycées polyvalents, sous la houlette du patronat ?

Depuis deux ans, 1 250 postes n'ont-ils pas été supprimés dans les LEP ?

De quelle proposition bénéficieront les apprentis accueillis dans les entreprises sans agrément, conformément à la loi quinquennale, ladite loi, soit dit en passant, offrant à ces dernières de nouvelles exonérations ?

Ni moi ni même vous ne croyons que le patronat s'intéresse à la formation par philanthropie. Son souci de former à la sujétion patronale et à son idéologie est historiquement connu. On lit dans un texte d'anthologie de la chambre syndicale des professionnels de la formation,

qu'« il faut considérer la formation professionnelle comme un produit de première nécessité avec une TVA à taux réduit - 5,5 p. 100. Le foie gras est bien passé de 18,6 p. 100 à 5,5 p. 100 ! Pourquoi pas la formation professionnelle ? »

M. Francisque Perrut. Quel mélange !

M. Georges Hage. La commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds affectés à la formation professionnelle vient de rendre publique la dilapidation de 120 milliards de francs de fonds publics, dont on ne connaît même pas l'utilisation. A qui profite la suppression par la loi quinquennale des commissions départementales de contrôle des fonds publics, instituées à l'initiative des députés communistes - j'en étais - par la loi du 27 janvier 1993 ? Les contribuables exigent de savoir comment est utilisé leur argent, et ils ont raison, d'autant qu'en contrepartie aucune création d'emploi n'est exigée des entreprises bénéficiant d'exonérations et de fonds publics.

J'ai dit l'origine de vos 155 propositions.

Quelles exigences traduisent les manifestations du 16 janvier et celles des jeunes contre le CIP, qui témoignent hautement des préoccupations de la France profonde ? D'abord, l'exigence de faire échapper à la « loi du marché » le secteur décisif de l'école et de construire un système éducatif qui gagne, certes, à s'ouvrir sur l'entreprise, mais qui doit pouvoir fonctionner indépendamment des seuls critères patronaux. Un tel service public considérerait la formation, la qualification et l'emploi comme des moteurs de la croissance, comme autant de facteurs positifs de transformation de l'économie et de la société, à contre-courant des intérêts à court terme d'un grand patronat branché sur les marchés financiers.

L'autre exigence qu'a traduite la levée en masse de la jeunesse est cohérente avec la première : ce n'est pas à l'école de s'adapter au sous-emploi ! Au contraire, il revient à un grand service public d'éducation de promouvoir une formation professionnelle qualifiante pour tous, répondant aux enjeux de notre temps, stimulant une croissance de type nouveau, il lui revient de restaurer le lien entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'entreprise et de participer pleinement à l'insertion véritable des jeunes.

Ce que les jeunes réclament, c'est que la formation devienne une priorité nationale, et que les filières de l'enseignement professionnel et technique deviennent des filières de réussite débouchant sur une qualification professionnelle reconnue et autorisant la poursuite des études.

Pour cela, il est nécessaire et possible de dégager des moyens supplémentaires. Vous avez affirmé que vous alliez réserver les quelques rares moyens dont vous disposez aux élèves qui en ont le plus besoin. Or, chacun le sait, le manque de moyens ne peut que renforcer les inégalités. Vos propositions sans moyens nouveaux, ce n'est pas l'inversion de la logique actuelle, comme vous le prétendez, mais très vraisemblablement son aggravation.

Pour ne citer qu'un exemple, comment vont se mettre en place les parcours individualisés des élèves - ce sont les propositions 14 et 25 - sans nouveaux moyens. C'est à partir de son vécu et de ses connaissances que chaque élève choisira son parcours. Combien d'élèves consommeront ainsi leur propre échec ?

Comme l'exigent les personnels que nous avons rencontrés, dans le domaine de l'enseignement et de la formation plus qu'en tout autre, une loi de programmation s'impose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Je vous demande, chers collègues, d'être particulièrement vigilants sur le respect de vos temps de parole.

La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre, les parlementaires ont pris connaissance avec intérêt des 155 propositions pour l'école que vous avez élaborées au cours de ces derniers mois et ils vous ont écouté aujourd'hui avec beaucoup d'attention. L'enjeu que représente l'éducation de nos enfants est, en effet, trop important pour que nous ne souhaitions pas un aboutissement heureux aux réformes que vous envisagez.

Vous avez compris, et je voudrais vous en rendre hommage, que la généralisation et l'allongement de la scolarisation avaient entraîné un effet de masse qui a conduit à un traitement global des élèves, qui a empêché les enseignants de porter à chacun d'eux l'attention particulière dont il aurait besoin en fonction de ses aptitudes ou de ses difficultés. Or, la population scolaire que nous accueillons est de plus en plus hétérogène et c'est donc l'individualisation de l'enseignement que l'on doit rechercher si l'on veut donner à chaque enfant toutes ses chances.

Nombre de vos propositions vont dans ce sens, et nous vous en félicitons. Durant de longues années, en effet, les problèmes de l'éducation nationale ont été posés en termes presque exclusivement quantitatifs : nombre d'élèves, nombre de diplômes délivrés en fin d'année, volume des crédits. On semblait avoir oublié que, en matière d'éducation, la qualité compte aussi. A l'inverse, vous voulez faire entrer le système éducatif dans l'ère de la qualité. Vous souhaitez, avez-vous dit, une école de la meilleure qualité possible pour la France. Qui n'adhérerait à pareil objectif ?

Parce qu'elles tendent à cet objectif en combattant et en corrigeant des dérives ou des tendances regrettables, beaucoup, la plupart, même, de vos propositions méritent d'être approuvées. J'en citerai quelques-unes.

A propos du primaire, par exemple, vous avez raison, cent fois raison d'ériger en priorité la maîtrise totale du français. Vous avez raison de vouloir réintroduire l'éducation civique ; c'est fondamental. Vous avez raison, encore, de vouloir limiter à vingt-cinq l'effectif de chaque classe maternelle dans les zones d'éducation prioritaires et de vouloir y accueillir les élèves dès l'âge de deux ans. Tout cela, encore une fois, est extrêmement positif et ne peut que contribuer à améliorer la qualité de l'école maternelle et de l'école primaire.

De même, je considère comme un facteur de vraie démocratisation le principe d'une étude surveillée. Trente minutes permettront chaque jour à l'enfant du primaire de rédiger ses devoirs sous la surveillance d'un enseignant, ce qui offrira aux élèves défavorisés le calme, nécessaire pour travailler, qu'ils ne pourraient pas trouver chez eux. Cette démocratisation sera également favorisée par la création d'internats dans les collèges des zones défavorisées du monde rural ou de certaines banlieues.

Je voudrais encore me féliciter que vous ayez prévu, pour la rentrée 1995, la prise en charge des élèves du collège pendant toute la durée de la journée scolaire. Cette mesure, qui répond aux souhaits de nombreuses familles, est très importante et très positive.

Je ne citerai pas toutes vos propositions judicieuses ; je rappellerai simplement votre intention d'introduire dans notre système éducatif une initiation à l'image. Il est aujourd'hui fondamental que les jeunes sachent porter un regard critique sur le flux d'informations, d'images télévisées, à l'égard desquelles ils n'ont souvent aucun recul, aucune aptitude à un jugement objectif.

M. Marc Le Fur. Très bien !

Mme Nicole Catala. Ces points positifs étant relevés, je me permettrai de formuler quelques interrogations dont certaines, monsieur le ministre, vous apparaîtront peut-être comme des réserves.

La première porte sur les classes de troisième et quatrième technologiques qui ne sont mentionnées dans aucune de vos propositions. Je me suis donc interrogée sur la place que vous leur destiniez, sur le sort que vous leur réserviez. Les jugez-vous obsolètes, inefficaces ? Où bien, voulez-vous développer leur implantation, et où ? Au collège, comme ce fut la tendance au cours des dernières années, ou plutôt dans les lycées professionnels, comme je le préconisais ? C'est une question qui n'est pas négligeable, car ces classes, qui apporteraient aux adolescents une première initiation à la technologie, peuvent engendrer des vocations professionnelles. Par conséquent, il faut s'attacher à ce qu'elles soient efficacement organisées.

La deuxième de mes interrogations porte sur l'information et l'orientation des élèves. Vous considérez qu'il s'agit là d'un point crucial. Nous sommes du même avis. L'information des adolescents et le choix d'une orientation commandent le succès ou l'échec, non seulement à un examen, mais dans l'ensemble de la vie professionnelle.

Or vos propositions 46 à 49 ne sont pas tout à fait semblables au contenu de la loi quinquennale sur l'emploi et la formation que nous avons votée l'année dernière.

Selon votre proposition 46, par exemple, l'information sur les métiers et les professions « est de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique et des conseillers d'orientation psychologues ». La loi quinquennale, elle, prévoit que l'information sur les métiers et les professions est organisée sous la responsabilité des chefs d'établissement et qu'elle est réalisée conjointement par les conseillers d'orientation psychologues, les personnels enseignants, les conseillers de l'enseignement technologique, les représentants des organisations professionnelles, des chambres de commerce et d'industrie, de métiers et d'agriculture. Les différences sont très perceptibles, et vos propositions d'aujourd'hui passent sous silence le rôle que doivent jouer les professionnels, les hommes de métier, dans l'information à donner aux élèves, tout comme la responsabilité propre du chef d'établissement.

M. le ministre de l'éducation nationale. M'autorisez-vous à vous interrompre ?

Mme Nicole Catala. J'espère, monsieur le ministre, que vous allez me rassurer sur ce point en me montrant que ma lecture de vos propositions 46 à 49 était erronée !

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame Catala, il n'y a vraiment aucune différence entre les deux textes. Lorsque j'ai employé les termes d'« équipe pédagogique », je sous-entendais naturellement : « sous la responsabilité du chef d'établissement ». Jamais je n'ai imaginé que le chef d'établissement puisse être distinct de l'équipe

pédagogique et ne pas jouer le rôle que la loi quinquennale et le bon sens lui ont dévolu. S'il y a imprécision de rédaction de ma part, c'est une faute, mais elle est vénielle dans la mesure où je ne vois pas comment, dans un établissement scolaire du second degré, l'équipe pédagogique pourrait prendre la responsabilité de l'organisation, avec un horaire affecté, de l'information et de l'orientation professionnelle sans le chef d'établissement.

M. le président. Veuillez poursuivre, madame Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre je vous remercie de cette précision sur le rôle du chef d'établissement. Mais j'insiste sur l'utilité de la participation des professionnels à l'information et à l'orientation des élèves.

M. le ministre de l'éducation nationale. Proposition 47 !

Mme Nicole Catala. Je relève une autre dissonance à propos de la participation aux activités éducatives de personnels autres que ceux de l'éducation nationale. Un article de la loi quinquennale sur l'emploi et la formation professionnelle, prévoit, pour les disciplines de l'enseignement technologique et professionnels la possibilité de recruter par contrat des professeurs associés, des personnes qui justifient d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline citée. Cette disposition me paraît tout à fait positive : dès lors que leurs compétences et leur aptitude pédagogique sont vérifiées, des adultes sans activité autre peuvent ainsi fournir un appoint très précieux dans l'enseignement professionnel ou technologique. Or, dans les propositions que vous nous présentez aujourd'hui, il est certes prévu que des adultes diplômés, au chômage ou en préretraite, pourront intervenir dans les établissements, mais seulement au titre de l'accueil, l'encadrement ou l'orientation des élèves. Ils ne sont plus mentionnés pour l'enseignement à proprement parler. Peut-être m'indiquerez-vous que, là encore, mon interprétation n'est pas la bonne. Mais, sur ce point aussi, je trouve que vos propositions d'aujourd'hui sont en recul.

Une autre ambiguïté me gêne. Vous allez penser que je fais une exégèse trop étroite des textes que vous nous proposez, mais les mots ont leur importance. La loi quinquennale a reconnu aux jeunes le droit de bénéficier d'une formation professionnelle avant leur sortie du « système éducatif ». Selon la proposition 72, c'est avant leur sortie du « système scolaire », expression moins large.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous en donne acte, madame Catala !

Mme Nicole Catala. Par exemple, les formations en alternance ou en apprentissage peuvent être aujourd'hui dispensées dans les lycées, mais aussi dans les CFA. Or le système scolaire n'englobe pas, me semble-t-il, ces derniers. C'est un point important, il faudrait l'éclaircir.

Je voudrais aussi en savoir un peu plus long sur la formation professionnelle qualifiante qui serait organisée, selon votre proposition 62, pour les élèves des lycées qui n'obtiendraient pas leur diplôme. S'agira-t-il d'une formation scolaire ou extra-scolaire ?

De façon plus générale, je regrette que vos propositions laissent dans l'ombre le problème, délicat il est vrai, de l'articulation entre le collège et le lycée, en particulier entre le collège et le lycée professionnel.

Vos propositions me laissent aussi un peu sur ma faim en ce qui concerne l'articulation entre les études secondaires et l'accès aux études supérieures. Vous nous dites, par exemple, dans la proposition 67 qu'« une plus grande cohérence entre les différentes terminales et les

classes préparatoires est assurée ». Mais comment ? Cela nous rassurerait de le savoir. Peut-être nous le direz-vous un peu plus tard ?

A l'inverse, si je puis dire, lorsqu'on lit – mesure 66 – que « la série technologique tertiaire est valorisée en incitant les élèves de cette voie à poursuivre leurs études en STS et en IUT », on ne peut s'empêcher de se demander s'il y a là plus qu'un vœu pieux, car on sait bien que, dans les IUT au moins, les directeurs et les enseignants continuent de privilégier l'accueil des bacheliers C ou D et n'accueillent pas très largement les bacheliers des séries technologiques. J'ai conscience qu'il est difficile de prendre des mesures autoritaires en ce domaine, mais le dysfonctionnement que l'on observe depuis longtemps subsiste et je n'ai pas l'impression qu'il soit en train de se réduire.

Bien d'autres questions pourraient vous être posées. Ne disposant plus de beaucoup de temps, je m'en tiendrai à celle-ci : que sera le futur conseil supérieur de la formation professionnelle ? Sera-t-il semblable au conseil supérieur de l'éducation nationale...

M. le ministre de l'éducation nationale. Oh non !

Mme Nicole Catala. ... ou bien s'agira-t-il d'une instance interministérielle ? Quel sera son rôle ? Comment s'articulera-t-il avec l'actuel haut comité éducation-économie ? Est-il appelé à se substituer à lui ? A mes yeux, ce serait dommage, je ne le cache pas.

J'attends donc avec intérêt les compléments d'information que vous voudrez bien nous donner. Mais soyez assuré, monsieur le ministre que nous souhaitons la réussite des mesures que vous envisagez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a un an à peine, d'autres séances de nuit nous réunissaient ici même. Les circonstances étaient assez semblables, à cela près que nos débats, me semble-t-il, étaient un peu plus animés que ce soir.

M. le ministre de l'éducation nationale. La nostalgie n'est plus ce qu'elle était !

M. Didier Mathus. Vous tentiez alors, monsieur le ministre, avec – comment dirais-je ? – la force un peu brutale qui caractérise toujours une nouvelle majorité, de changer les fondements de notre système scolaire, sourd à nos mises en garde. Le temps a passé, et le plus étonnant, au fond, n'a pas trait aux propos que vous avez tenus à l'ouverture de ce débat, mais au fait même que vous soyez encore là pour les tenir après avoir connu l'un des plus extraordinaires désaveux qu'un ministre de la République ait eu à subir !

M. le ministre de l'éducation nationale. N'abusez pas des superlatifs !

M. Didier Mathus. Un million de personnes ont dû descendre dans la rue pour vous interdire de mettre à mal l'école publique.

Sachant cela, quel crédit peut-on accorder à vos propos d'aujourd'hui ? D'autant que, sur de nombreux points, vous dites exactement le contraire de ce que vous affirmiez il y a un an.

M. René Couanau. Ah non ! Vous entendez mal !

M. Didier Mathus. On le comprend bien, d'ailleurs, puisque le cœur de votre politique, ce qui devait être votre grand œuvre, c'était la parité, la dualité du système

scolaire, c'est-à-dire le dogmatisme libéral appliqué à l'école, l'économie de marché conçue comme mode de régulation du système scolaire.

Le 16 janvier est survenu et, depuis lors, il faut bien constater que vous êtes, un peu à contre-emploi, obligé de réparer les dégâts que vous-même avez causés. Votre mission d'aujourd'hui est donc essentiellement, je dirai même exclusivement, politique. Il s'agit de replâtrer autant que faire se peut une apparence de crédibilité politique pour la droite française, dans la perspective de l'élection présidentielle.

Mais j'observe que certains de vos amis n'ont visiblement pas compris le sens de la manœuvre. Il suffisait d'écouter, cet après-midi, notre éminent collègue Bruno Bouz-Broc pour se convaincre que les fondements conservateurs de la politique de droite pour l'école sont toujours là, même si vous en avez gommé les aspérités.

Cent cinquante-cinq propositions ! A première vue, on peut avoir le sentiment que rien ni personne n'a été oublié. L'aspersion sur les brisades du 16 janvier est abondante. Le but de l'exercice étant de plaire, il était difficile, vous en conviendrez, d'échouer complètement. Nous avons donc une collection, parfois saugrenue, de mesures disparates, où l'on retrouve à peu près, pour ceux qui suivent un peu ces questions, tous les fonds de tiroir du ministère de l'éducation - y compris ce qu'on y trouve de bon - collection de bons sentiments et de dispositions qui relèvent souvent du domaine de l'évidence.

Il y a de tout un peu, comme disait autrefois un journal : des bonnes mesures, de moins bonnes, des vœux pieux et des affirmations parfois démagogiques. Faut-il citer toutes les propositions déjà inscrites dans les textes et qui sont déjà l'usage ? Faut-il rappeler que l'interdiction des devoirs écrits à l'école primaire remonte à 1956 ?

M. le ministre de l'éducation nationale. M'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Didier Mathus. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'accord de M. Mathus.

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous avons là, monsieur Mathus, - je vous remercie de m'autoriser à vous le dire - l'exemple même de ce qui inspiré la démarche que j'entreprends. Il est exact que les devoirs écrits sont interdits à l'école depuis 1956, mais tous les parlementaires ici présents savent qu'il n'est pas une école de France où cette interdiction soit respectée,...

M. Jean-Marie Schléret. Exactement !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... pas une école de France où l'on ne charge pas les enfants qui rentrent le soir à la maison du poids des devoirs à faire, que certains feront grâce à l'aide de leurs parents et que les autres ne feront pas, faute d'être aidés ! Ce n'est pas une affaire de texte, c'est une affaire de réalité ! Ce ne sont pas les textes de 1956 que je prétends changer, monsieur Mathus, c'est la réalité dans chacune des écoles de France, pour le mieux-être des enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Didier Mathus. Encore faudrait-il, monsieur le ministre, citer aussi toutes les propositions qui relèvent de ce que votre ami, M. Monory, appelle très justement la « législation à crédit ». Vous avez lu comme moi cet excellent article paru dans *Le Monde* la semaine dernière, où le président du Sénat met le doigt sur ce qui est en train de devenir la manie du Gouvernement, celle qui

consiste à nous proposer des débats d'orientation, sans vote et sans amendements, des débats gratuits qui relèvent bien souvent du pur bavardage, ou encore des projets de loi qui s'appliqueront dans trois ans, voire dans cinq, si tout va bien, si par exemple les comptes sociaux sont équilibrés. Si, si, si : c'est effectivement de la législation à crédit qui ne coûte pas cher et qui n'engage pas à grand-chose !

Dans cet assemblage disparate, on cherche en vain une ligne directrice, on cherche en vain la charpente de votre politique en faveur de l'éducation. Mais peut-être faut-il se féliciter de cette absence de politique, car quand vous en avez une, en général, cela se termine mal : on l'a vu le 16 janvier !

Je concentrerai mes observations sur quelques points.

Tout d'abord, Jacques Guyard a relevé une absence, celle des projets d'établissement. Pour avoir, comme beaucoup de mes collègues titulaires de mandats locaux, participé à des conseils d'administration, j'ai pu constater que cet exercice-là était fort utile, notamment dans les lycées, parce qu'il permettait de souder la communauté éducative - parents d'élèves, enseignants et administration - et de dépasser ainsi l'horizon trop souvent limité des uns et des autres sur leur propre créneau. Cette procédure a eu de grands mérites. Elle a été, bien sûr, inégalement pratiquée et inégalement réussie, mais je crois qu'elle recélait un très riche potentiel de concertation et de réflexion sur le travail éducatif, et je regrette beaucoup que le silence de vos propositions donne le sentiment que les projets d'établissement sont passés par pertes et profits.

Je veux évoquer aussi la question du collège. Il y a un an, vous ne cessiez de vous écrier : « Collège unique, collège inique ! » Formule lapidaire, injuste, dangereuse. Formule aussi qui rend aujourd'hui peu crédible votre nouveau discours et qui laisse fatalement planer le soupçon sur la réalité de vos intentions.

Le « collège pour tous », quelles qu'aient été ses imperfections, que personne ne conteste, a été, depuis trente ans, la base d'une formidable promotion pour les jeunes de notre pays.

M. Jean-Marie Schléret. Oh !

M. Didier Mathus. Rappelons tout de même que nous sommes passés, dans le second cycle, de 1 320 000 élèves en 1967-1968 à 2 230 000 en 1992-1993. Et nous savons bien que le collège pour tous a été un outil indispensable pour cette élévation générale. Vouloir l'assouplir, bien sûr. Vouloir l'adapter, naturellement. Mais rétablir les filières de niveau : non !

Nous avons trouvé dans vos propositions sur le collège des idées tout à fait acceptables et qui méritent d'être discutées, comme l'organisation en trois cycles, mesure qui ne fait que transposer le dispositif de la loi d'orientation. Vous aviez combattu cette loi en son temps, mais il n'est jamais trop tard pour la rédemption !

En revanche, si le dispositif de consolidation en sixième nous paraît, sur le papier, une formule qui peut être parfaitement envisagée, on voit bien que, conjuguée avec ce que vous appelez les parcours diversifiés à partir de la cinquième, elle risque de réintroduire, d'une certaine manière, les filières de niveau. Vous nous parlez de latin, de grec, d'options. Tout cela est bel et bon, et étant, comme beaucoup d'entre nous, de formation littéraire, je n'y vois que des avantages. Mais on sent parfois pointer comme les accents nostalgiques du lycée d'autrefois. Donc, nous sommes d'accord *a priori* sur les objec-

tifs, mais nous estimons que des garanties doivent être apportées pour prévenir tout rétablissement des filières de niveau.

J'ajoute qu'on a au minimum un devoir de vigilance après ce qui s'est passé pour la loi quinquennale sur l'emploi. Réintroduire des classes préparatoires à l'apprentissage en fin de cinquième, alors que les CPA étaient mortes de leur belle mort, c'est mettre le doigt dans un engrenage extrêmement dangereux et cela ajoute au moins à la confusion et à l'interrogation sur la réalité de vos intentions. Je souhaite donc vivement que vous nous donniez, au cours de ce débat, quelques éclaircissements sur l'articulation de ces dispositifs de consolidation. Qui en décide, comment sont-ils organisés, comment s'articulent-ils ensuite avec les parcours diversifiés afin d'éviter que leur mise en place ne puisse conduire au rétablissement des filières ?

Enfin, je dois dire notre désaccord sur la mesure 36, relative aux sections d'éducation spécialisées et aux sections d'enseignements généraux et professionnels adaptés des collèges. Vous savez que, dans de nombreux établissements, les parents d'élèves, les enseignants et même l'administration ont manifesté leur inquiétude sur l'orientation que vous envisagez. Dans son Livre blanc, M. Bouchez avait émis diverses propositions sur les SES-SEGPA. Vous réduisez leur rôle à la scolarisation des élèves déficients intellectuels légers, notion pour le moins incertaine que la plupart des organismes spécialisés contestent. Limiter ainsi l'ambition de ces classes, c'est reculer de près de trente ans en revenant aux SES de 1967. Tout ce qui a été fait pour accompagner et aider les élèves en grande difficulté scolaire risque d'être ainsi remis en cause.

Là encore, nous avons besoin d'apaisements, si tant est, encore une fois, que nous puissions porter crédit à un discours dont on perçoit bien qu'il n'a d'autre ambition que de consolider politiquement la majorité pour un an jusqu'aux élections présidentielles.

M. le président. La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Monsieur le ministre, le débat global sur l'école est toujours délicat à engager, parce qu'il est propice à la simplification : si l'on parle de réforme, on risque de faire penser que tout va mal, et si l'on n'en parle pas, que tout va bien. C'est pourquoi il faut l'aborder avec beaucoup de prudence.

Nous savons que dans l'école française beaucoup de choses vont bien. J'avoue du reste assez mal comprendre certains des commentaires qui accompagnent la publication de vos propositions pour l'école. Je ne comprends pas plus ceux qui les trouvent trop tièdes que ceux qui craignent d'y voir trop d'ambition pour l'école. Les discours contradictoires auxquels nous avons assisté ce soir sur les bancs de l'opposition nous montrent bien que notre impression première était la bonne : vous avez visé juste, à la fois dans le ton, dans la méthode et dans les propositions.

Avec vos 155 propositions - qui paraissent un peu nombreuses, mais il fallait bien les numéroter pour être opérationnel - vous ajustez et vous innovez.

Vous ajustez parce qu'il le fallait. Une grande partie de vos propositions apportent enfin les clarifications, les recentrages, les rappels au bon sens nécessaires dans une école qui avait subi une certaine dérive par rapport aux orientations fixées. L'école a besoin de savoir où elle va et ce que la nation attend d'elle. Dans une démarche de large consultation qu'il faut saluer, non seulement vous le lui dites mais vous le lui faites dire, ce qui n'avait pas été fait avant vous.

Nous approuvons les objectifs ainsi fixés, objectifs clairs, précis, essentiels, qui sont d'abord ceux de la scolarité élémentaire, c'est-à-dire de l'école maternelle et de l'école primaire : il ne faut jamais oublier de lier les deux. Avec le tonus que l'on vous connaît, vous remettez l'accent sur les acquis fondamentaux, et d'abord sur l'apprentissage de la lecture. Vous expliquez enfin au monde scolaire, et à tout ce qui ne l'est pas, que la maîtrise de l'écrit est fondamentale et que son abandon était un élément d'inégalité formidable, ce qu'une certaine idéologie avait oublié. La maîtrise de la lecture et de la langue écrite, voilà la grande priorité.

Vous faites de même au collège et partout, à l'école comme au collège, vous rétablissez l'éducation civique. Ce n'est pas la leçon de Topaze ; il s'agit simplement de réintroduire un certain nombre de valeurs, de repères dans l'éducation des jeunes.

Vous rendez la part qui lui revient à la mémorisation et vous prévoyez l'organisation de devoirs surveillés à l'école. C'est dans la ligne de ce que nous souhaitons.

Et puis vous reconnaissez enfin ce que le collège unique avait ignoré, c'est-à-dire la différence des enfants. Il y a, monsieur Mathus, une ambiguïté formidable dans la notion de collège unique. Sociologiquement, il était effectivement très important que tous les enfants de France fréquentent le même collège pour y suivre les mêmes études.

M. le ministre de l'éducation nationale. Très bien !

M. René Couanau. Mais quelle erreur d'avoir laissé croire que, dans ce même établissement, tous les enfants devaient être traités de la même façon, sans tenir compte de leurs différences !

M. le ministre de l'éducation nationale. Très bien !

M. René Couanau. Vous réintroduisez donc la notion de différence et, à cet égard, les objectifs que vous assignez à la sixième, passage fondamental entre l'école primaire et l'enseignement secondaire, me paraissent tout à fait opportuns.

De même, vous reconnaissez une différence entre les écoles et entre les zones d'habitat, dans lesquelles sont situées ces écoles. Nous qui vivons sur le terrain, avons craint un moment, monsieur le ministre, non pas de vous, mais de votre administration, une quelconque remise en cause des zones d'éducation prioritaires. Mais très vite, là aussi, vous avez levé l'ambiguïté : la politique des zones d'éducation prioritaires est maintenue, et c'est bien. Encore une fois, il s'agit d'appliquer le principe selon lequel il faut traiter de façon inégale des situations inégales. C'est en affectant des moyens supplémentaires là où les difficultés sont les plus grandes que l'on résoudra les problèmes qui se posent dans certaines zones.

Bon sens et différenciation aussi dans la formation des enseignants. Quelle utopie en effet que de croire que l'on forme un professeur des écoles et un professeur de l'enseignement secondaire au même métier ! Ils n'exercent pas le même métier...

M. Jean-Marie Schléret. Tout à fait !

M. René Couanau. ... puisque le premier est un généraliste, à qui d'ailleurs il sera demandé plus encore maintenant que vous insistez sur l'enseignement d'une langue vivante et de la musique. La notion de cahier des charges que vous introduisez enfin pour régir les relations entre l'éducation nationale, employeur, et l'IUERM, formateur, me paraît fondamentale. C'était absolument nécessaire.

Quant à la formation continue, monsieur le ministre, nous savons tous qu'elle peut donner le meilleur et le pire. Nous savons surtout que les actions de formation continue sont organisées moins en fonction de la demande qu'en fonction de l'offre...

M. le ministre de l'éducation nationale. Absolument !

M. René Couanau. Il en va du reste de même pour la formation professionnelle continue dont nous débattions il y a peu et à propos de laquelle nous avons publié un rapport. Etablir systématiquement les actions de formation en fonction des organismes existant et de l'offre, et non plus en fonction de la demande, a probablement conduit à des dérives et au laxisme.

Enfin, retour au bon sens aussi dans la prévention des difficultés scolaires. Quelques collègues et moi-même avons apprécié que vous reconnaissiez enfin au personnel spécialisé, que l'éducation nationale avait spécialement formé, un rôle spécifique. Pourquoi avoir voulu pendant des années calquer le rôle des psychologues scolaires et autres rééducateurs formés pour des tâches spécifiques, sur celui des enseignants ? Il convenait au contraire de ne pas les banaliser et de reconnaître le statut qui leur revient.

Monsieur le ministre, la question est maintenant de savoir comment ces orientations fondamentales que nous approuvons vont être mises en œuvre. Certes, nous connaissons la volonté du ministre, mais comment les meilleures intentions du monde, édictées au sommet et faisant même l'objet d'un consensus, deviennent-elles acte pédagogique puisque nous sommes dans un pays où - Dieu merci ! - la liberté de l'enseignement est la liberté d'enseigner ? Comment faire pour que ces orientations se transforment dans la pédagogie quotidienne ?

Parallèlement à la structure administrative hiérarchique qui obéit à vos instructions, monsieur le ministre, il existe, en effet, une structure hiérarchique pédagogique dont je ne suis pas sûr qu'elle intègre toujours la volonté ministérielle. Vous savez de quoi je parle : cela va des inspections générales aux formateurs en passant par les auteurs de manuels et les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale. Ce contrat que vous demandez à la nation, au Parlement et à l'école de passer avec vous, passez-le aussi, je vous en prie, avec la structure pédagogique ! Sinon, les mêmes causes reproduisant toujours les mêmes effets, vous risquez de ne pas voir la machine prendre complètement en compte votre volonté.

Monsieur le ministre, vous avez parlé cet après-midi des éléments discriminants de l'école pour les écoliers. Avec tout le respect que je vous dois, permettez-moi de vous dire que les ministres en sont aussi victimes. (*Sourires.*) L'élément discriminant ne se trouve pas tant dans la conception que chacun se fait de l'école - tous les ministres qui se sont succédé avaient leur propre conception - que dans la capacité à faire entrer dans les faits la volonté gouvernementale et ministérielle. Nous sommes prêts à réfléchir avec vous à la meilleure manière d'y parvenir.

Vous ajustez et vous innovez. Je serai bref sur les innovations. Bravo d'abord pour l'affectation de moyens supplémentaires à ce que nous avons souvent appelé dans nos débats « l'accompagnement scolaire » et qui concerne les infirmières, les assistantes sociales et les postes dans les CDI. Vous affirmez là une volonté nouvelle et nous vous soutenons.

Deuxième innovation : l'introduction des langues vivantes à l'école primaire. J'ai toujours considéré que le sujet était très délicat puisqu'il nécessitait des professeurs d'école, généralistes par nature, une compétence parti-

culière. Mais certains pratiquent déjà cette initiation et dans de bonnes conditions. De fait, l'initiation doit nécessairement être bonne, monsieur le ministre. La question est donc de savoir si vous pouvez former suffisamment de professeurs d'école à l'introduction d'une langue vivante dans les programmes scolaires. Je le souhaite en tout cas, vous le savez bien. Ceux qui ont connu l'éducation nationale avant vous ont toujours hésité à franchir ce pas, faute des moyens nécessaires pour le faire. En tout état de cause, gardons-nous d'une trop grande ambition ! L'initiation de deux langues vivantes me paraît lourde, surtout si elle est assortie de celle d'une langue régionale ! Ne créons pas un réseau d'écoles qui attireraient une certaine catégorie d'enfants et de familles parce qu'on y apprendrait deux langues vivantes, alors que dans celles d'à côté on y apprendrait mal une première langue.

Troisième innovation fondamentale : la formation professionnelle. Nous avons apprécié que vous ayez repris, en la matière les intentions affichées dans la loi quinquennale pour l'emploi, à la rédaction de laquelle vous aviez beaucoup contribué sur ce point. Parcours cohérent menant des CAP aux diplômes d'ingénieur, valorisation des filières technologiques professionnelles et droit à une formation professionnelle qualifiante : bravo ! Voilà la réforme fondamentale dans laquelle il faut aussi s'engager, avec naturellement le souci d'assurer à tous une bonne formation générale - nous savons que les élèves d'aujourd'hui auront à changer deux ou trois fois de métier tout au long de leur vie professionnelle - et de prévoir des passerelles entre les différentes formations, sans quoi il n'y aurait pas d'égalité.

Bien des points restent cependant encore à régler. Il importe ainsi, et je rejoins M. Guyard, de bien élucider la question de l'enseignement par alternance sous statut scolaire de façon à ne pas perturber ce qui existe en dehors de l'école, mais à bien intégrer cette nouvelle orientation dans l'éducation nationale. En tout cas, je considère pour ma part, que c'est une pièce essentielle du dispositif que chacun attend : familles, enfants et entreprises. En matière de formation professionnelle des jeunes, l'éducation nationale ne doit pas laisser passer le moment où le transfert de compétence se fera entre l'Etat et les régions. Monsieur le ministre, elle ne doit pas laisser passer cette occasion, d'abord parce que c'est une de ses missions et ensuite parce que certains des transferts de crédits qui pourraient s'ensuivre seraient tout à fait opportuns.

La question des moyens financiers est naturellement à l'esprit de tous. Nous n'allons pas pour autant tomber dans le discours traditionnel : des moyens, des moyens et encore des moyens, pour la politique, on verra après ! Je connais ceux qui vous ont précédés : ils n'ont pas manqué de moyens, mais avaient-ils une politique ? En tout cas, il n'y a pas eu de résultats. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Cela montre bien que les moyens ne suffisent pas s'ils ne sont pas ajustés à une politique déterminée. Cela étant, monsieur le ministre, votre majorité vous réclame également des moyens et, ce faisant, elle vous rend d'ailleurs service. Naturellement, ceux-ci ne pourront croître indéfiniment et c'est la raison pour laquelle ils doivent être programés.

Ayant réclamé quatre ans durant une loi de programmation de l'éducation nationale, ce n'est pas aujourd'hui que je dirai le contraire. Votre politique doit s'appuyer sur une affirmation gouvernementale et un engagement financier qui se traduise dans une loi de programmation. A cet égard, une réflexion doit être engagée car, à mon sens, des crédits de la formation professionnelle des jeunes et même, pourquoi pas, ceux de la

formation professionnelle tout court, pourraient également y être affectés. Du reste, après la publication récente de notre rapport, il apparaît clairement que ces derniers seraient mieux utilisés en amont dans la formation initiale que dans des formations professionnelles que nous qualifions souvent de « bidon ». Monsieur le ministre, certaines réserves de crédits pourraient opportunément venir conforter les vôtres.

Question fondamentale, les moyens supplémentaires dont vous disposerez devront-ils être systématiquement utilisés à la baisse des effectifs par classe ou devront-ils aussi être affectés à des actions plus qualitatives ? Je n'ai pas la réponse car il s'agit là d'une affaire de spécialistes mais je ne crois pas que la diminution d'un quart ou d'un demi-point les effectifs moyens par classe dans certaines classes sera un gage de qualité. Il faut savoir où diminuer et quelles autres actions d'accompagnement il convient de mener.

Enfin, trois interrogations pour conclure. Premièrement quel sera dans le financement de ce plan l'apport des collectivités locales ? Vous parlez déjà de fonds de concours pour la carte scolaire. Faudra-t-il aller plus loin ? L'élu local que je suis ne dit pas que le débat est clos. Une réflexion doit être menée en commun sur un effort à accomplir tous ensemble pour une cause qui nous est commune : l'école avec pour objectif un bon aménagement du territoire scolaire.

Ma deuxième interrogation porte sur l'aménagement du temps scolaire. Monsieur le ministre, vous ne me convaincrez pas que la semaine de quatre jours est forcément la panacée.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne l'ai jamais dit !

M. René Couanau. Je sais que vous avez d'ailleurs les mêmes hésitations que nous. Prenons garde à ne pas regretter dans une dizaine d'années d'avoir cédé à la plus grande pente, en répondant à la demande de confort des familles au détriment de l'emploi du temps et de la capacité même des enfants. Réfléchissons bien avant de prendre des options définitives.

M. le président. Monsieur Couanau, je vous invite à conclure.

M. René Couanau. Enfin, je m'interroge sur le recours à l'audiovisuel. Monsieur le ministre, je connais trop l'éducation nationale pour ne pas savoir que, depuis 1945, l'audiovisuel a souvent été considéré comme une sorte de substitut aux moyens humains. Ne le prenons pas comme tel ! L'audiovisuel, l'enseignement à distance, le multimédia que je vois fleurir dans vos propositions - et je sais que vous êtes entouré de bons spécialistes - ne doivent pas faire illusion. Ils ne remplaceront jamais ni le maître ni l'écrit ni même les méthodes traditionnelles. Ne cédon pas à l'illusion.

Merci, monsieur le ministre, d'avoir balisé, enfin, la marche de notre école - ses valeurs et ses objectifs - et la formation des maîtres et de vouloir rétablir ses repères. Si vous parvenez à mieux concilier ou à réconcilier créativité et rigueur, liberté d'enseignement et responsabilité, non seulement vous nous aurez présenté un bon contrat, mais vous aurez rempli le vôtre. C'est pourquoi, nous mettrons volontiers notre signature au bas de celui que vous nous proposez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Monsieur le ministre, nous sommes sollicités pour débattre du nouveau contrat pour l'école et des 155 propositions que vous avez élaborées à l'issue d'une vaste consultation nationale.

Une nouvelle fois, comme pour le débat sur le sida, qui a eu lieu la semaine dernière, notre discussion ne sera sanctionnée par aucun vote. Mais puisqu'il nous est permis d'exprimer notre avis et de vous interroger, je souhaite, d'une part, mettre l'accent sur des points qui me paraissent quelque peu en contradiction avec certaines mesures gouvernementales annoncées ou déjà votées et, d'autre part, rappeler devant notre Assemblée les inquiétudes et les revendications des personnels de l'éducation nationale au regard de ces 155 propositions.

Notons d'abord, pour être positif et constructif, que les propositions sont placées sous le postulat de départ que les deux maîtres mots pour le système éducatif sont qualité et démocratisation. Dans le même temps, les notions d'aides personnalisées, de parcours de réussite, de précoce de l'accueil des enfants à l'école et de valorisation des métiers de l'enseignement reviennent fréquemment. Ainsi, certaines propositions opèrent pour une concentration des efforts sur les maternelles en favorisant l'accueil des enfants de deux ans, en prévoyant des réponses individualisées et l'intervention de personnels spécialisés dès la maternelle, puisque c'est là que les éventuels problèmes à venir s'y font déjà sentir.

Pourtant, l'école maternelle ne fait l'objet d'aucune réflexion spécifique. Les propositions la concernant sont tout simplement incluses dans les dispositions concernant l'école primaire.

Plus inquiétant, le projet de loi sur la famille qu'une majorité de notre assemblée a adopté hier sur proposition du ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, remet en cause le fondement même de l'école maternelle. Ma collègue, Janine Jambu, est intervenue sur ce point dans le cadre du débat sur ce projet de loi, je n'y reviendrai donc pas. Je souhaitais simplement le rappeler pour mémoire et pour souligner les risques de voir les propositions relatives à ce sujet demeurer à l'état de déclaration d'intention, en raison précisément du vote de dispositions contradictoires.

De la même façon, si on peut légitimement se féliciter du souci de revaloriser les métiers de l'enseignement, il est préoccupant de lire dans les propositions qu'un service d'information et de relations publiques de l'éducation nationale sera mis en place à cette fin. Mais, monsieur le ministre, nous avons besoin de tout autre chose pour valoriser ces métiers ! Les enseignants souhaitent que le métier qu'ils exercent soit reconnu et que s'instaure une plus grande professionnalisation des métiers de l'éducation.

Là encore, malgré les intentions avancées dans le texte, il est ni plus ni moins proposé de faire appel dans les écoles à des adultes au chômage ou en préretraite, ou à des étudiants, et ce à l'initiative et sous l'autorité des chefs d'établissement sur la base de contrats d'association à l'école financés par l'Etat ou les collectivités locales.

Cette dernière proposition pose deux problèmes, au cœur des préoccupations et des revendications des enseignants. Le premier, je l'ai dit, concerne la valorisation de leur métier, la reconnaissance de leur savoir-faire et de leur professionnalisme. En effet, quelle spécificité reconnaît-on à ce métier si l'on postule par ailleurs que tout un chacun peut intervenir dans les écoles ? Le second pose la question de fond des moyens. Et même si

je pense comme mon prédécesseur à cette tribune qu'il faut effectivement que ces moyens s'appuient sur une politique, ceux-ci n'en sont pas moins nécessaires.

Quels moyens le Gouvernement consacrera-t-il donc à la réforme annoncée? Les enseignants font du reste observer qu'il manque une 156^e proposition clé, celle qui concerne les moyens, et ils réclament, comme mon prédécesseur à cette tribune que là encore je rejoins, une loi de programmation.

Monsieur le ministre, nous ne réglerons pas les problèmes de l'école en faisant appel aux collectivités locales, pas plus qu'en multipliant les directions des ressources humaines afin d'améliorer la gestion des personnels. Car cela aussi revient avec insistance dans vos propositions. L'heure n'est plus à un nouveau redéploiement. Il faut des moyens financiers et humains, et une volonté politique, indispensable à la véritable réforme qualitative du système public d'éducation qui s'impose.

Or qu'annoncent les premières décisions en matière de carte scolaire pour la rentrée prochaine? Dans ma circonscription, par exemple, des fermetures de classes sont prévues dans des zones sensibles. Dans quelles perspectives sommes-nous pour la préparation du budget de la nation pour 1995? Dans celles de nouveaux cadrages fixés par la loi sur les déficits publics, qui imposeront des contraintes fortes pour le service public et celui de l'éducation en particulier.

Aussi, monsieur le ministre, si je trouve louable le fait d'avoir lancé une consultation nationale sur cette question, je trouve discutable des propositions parfois constructives mais qui semblent contredites par d'autres, incluses dans le nouveau contrat pour l'école que vous nous soumettez ou dans d'autres lois, et je trouve inacceptables certaines autres propositions qui ne me paraissent pas aller dans le sens d'une amélioration du système éducatif. Je fais mienne, en revanche, la revendication des syndicats d'enseignants qui réclament une loi de programmation pour l'éducation. Celle-ci, en prévoyant les plans d'urgence nécessaires dans bon nombre de départements, sera le véritable point de départ d'une réforme attendue par les enseignants, les élèves et leurs parents. Seules ces mesures seront de nature à commencer à inverser le processus d'échec scolaire reconnu aujourd'hui par tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*).

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, je tiens, avant tout, à titre liminaire, à saluer la méthode que vous avez adoptée pour élaborer ce contrat. Les termes mêmes - Nouveau contrat pour l'école - sont révélateurs de l'importance que vous attachez à l'adhésion de l'ensemble du monde de l'éducation pour relever le défi de l'école de demain.

C'est avec mon expérience de vingt-cinq années d'enseignement en collège que je me permets de vous faire part de quelques remarques concernant les dispositions relatives au collège et à l'orientation.

Je dois d'abord, partant du constat de malaise au collège, souligner que l'obligation de redéfinir, pour le collège, des objectifs clairs est une impérieuse nécessité. Si, pour certains, l'objectif du collège restera la préparation de l'entrée en seconde, il doit, à mon sens, surtout permettre à tous d'acquérir un socle de connaissances essentielles leur ouvrant la possibilité soit d'entrer en seconde, soit d'accéder à d'autres formations. Si tel est l'objectif retenu, l'organisation du collège et le contenu des enseignements nécessitent moins une grande réforme que d'indispensables adaptations concrètes.

Le nouveau contrat opte pour une organisation du collège en trois cycles. Cette idée est séduisante. Néanmoins, cette nouvelle organisation qui me semble à même de répondre aux besoins de la majorité des élèves, ne prend pas en compte la situation de ceux qui ne souhaiteraient pas poursuivre leur scolarité jusqu'en fin de troisième. Or pourquoi obliger ces élèves, souvent particulièrement motivés par le travail manuel, animés par le souhait d'entrer plus rapidement en contact avec le monde du travail, à poursuivre la scolarité jusqu'en troisième?

Si le nouveau contrat doit, comme vous l'avez souvent souligné, monsieur le ministre, marquer le passage du collège pour tous au collège pour chacun, pourquoi ne pas aller plus loin et permettre à ces enfants dont l'intelligence danse au bout des doigts, par le biais d'une formation en alternance, d'apprendre un métier et d'avoir une approche de la vie professionnelle bien plus précoce?

Cela consisterait également - mon expérience d'enseignant de collège me permet de l'affirmer - un moyen de remédier à l'orientation vers l'apprentissage pour cause d'échec scolaire. Le recrutement se ferait auprès de jeunes motivés, ne percevant pas le travail manuel comme une sanction. Ce problème a également été évoqué par Mine Catala et par M. Couanau.

Cette idée, absente du contrat, devrait être approfondie si l'on veut remédier à une des causes du malaise des collèges.

Toujours dans le domaine de l'organisation des collèges, je partage totalement votre désir de mettre fin au nivellement par le bas. En effet, sans créer de filières de l'exclusion pour élèves en difficulté, la mise en place d'un dispositif leur permettant de rattraper leur retard, sans pour autant freiner ceux qui peuvent réussir, doit être bien accueillie. Il nous faudra demain des cadres, des décideurs auxquels il convient, le plus rapidement possible, de donner les moyens de se préparer.

Ne croyez pas, monsieur le ministre, mes chers collègues, que je plaide en faveur d'un élitisme précoce. Non je plaide en faveur de la fin de l'hypocrisie.

Les autres aménagements que vous proposez - révision du rythme scolaire, généralisation des études surveillées, modification de la durée des séquences - et sur lesquels je ne peux m'attarder, vont dans le bon sens.

Pour ce qui est du contenu de l'enseignement dans les collèges, je me bornerai à formuler quelques remarques.

Je ne peux que vous féliciter de l'accent mis, dans le contrat, sur la place à donner à l'enseignement du français tant dans les programmes que dans les horaires. Cette réévaluation de la place du français, orthographe et capacité de lecture, est fondamentale.

Parmi d'autres idées intéressantes, correspondant à des lacunes de nos collégiens, je tiens à citer l'éveil à un esprit critique, en particulier à l'égard des informations distillées par les médias. C'est devenu un rôle nouveau pour l'école qui n'est plus la source privilégiée d'informations. De même, la réintroduction de l'enseignement de l'éducation civique est primordiale pour une école qui se veut être celle de la démocratie et de la formation des futurs citoyens, pleinement conscients de leurs droits, mais aussi, et peut-être surtout, de leurs devoirs.

Je souhaite également insister sur l'importance, pour les élèves, d'acquérir de bonnes méthodes de travail et le goût de l'effort. Cependant, si l'acquisition de ces méthodes - logique du raisonnement, expression écrite, organisation du travail personnel - doit se faire, comme le nouveau contrat le souligne, dans la classe de sixième, je pense pour ma part que cet effort devrait être poursuivi avec la même intensité jusqu'en classe de troisième.

Pour terminer, je formulerais quelques observations sur les dispositions consacrées à l'orientation.

La place que donne à l'information le contrat, en ce domaine, est totalement justifiée. Il est en effet judicieux de prévoir une information concrète progressive de la sixième à la troisième sur les métiers, pour les parents et les enfants, dans le cadre d'un horaire obligatoire. Néanmoins, il est indispensable d'aborder la question de l'orientation avec le moins de dogmatisme possible.

Il me semble particulièrement important que l'orientation ne soit pas, pour un élève, un choix irréversible. Il faut, monsieur le ministre, que soient mises en place davantage de passerelles entre les différentes formations techniques et générales. Cela mettrait fin au cloisonnement, et, surtout, enlèverait à l'orientation un aspect souvent dramatique, même si elle intervient plus précocement pour certains. Des possibilités de reprendre des études doivent d'ailleurs être ouvertes aux élèves qui se sont orientés précocement vers un métier.

Telles sont, brièvement résumées, les quelques réflexions sur le collège dont je souhaitais vous faire part au nom du groupe du RPR. D'autres dispositions du contrat auraient appelé des remarques, mais le temps me manque. Je tiens à souligner et à saluer le caractère concret des mesures du contrat, dont la mise en œuvre dès la prochaine rentrée devrait aboutir rapidement à des résultats tangibles.

Nous soutiendrons votre action, monsieur le ministre. Il y va de l'avenir de notre école, de nos enfants et de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre, si le petit prince de Saint-Exupéry avait débarqué aujourd'hui sur la Terre, s'il était arrivé dans cet hémicycle au moment où vous prononciez votre discours, au moment où vous présentiez aux députés vos 155 propositions, il n'aurait pas eu besoin de vous dire : « Dis, monsieur, dessine-moi une école. » Celle que vous présentiez était tellement belle qu'il l'aurait aussitôt emportée sur sa planète !

Il n'aurait pas su pourquoi vous aviez fait ce beau dessin ni comment vous alliez permettre à des milliers de petits princes, ceux qui fréquentent nos écoles, nos collèges, nos lycées, d'en profiter pleinement.

Monsieur le ministre, je serais tenté de vous remercier d'avoir ouvert ce débat, ou, plutôt, d'avoir accepté d'écouter le Parlement, mais, après tout, cela traduit un bon fonctionnement de nos institutions. Comme il est dommage que ce débat ne soit pas sanctionné par un vote, qu'il ne permette pas, en tout cas, d'amender vos propositions ! Nous avons bien compris qu'il s'agissait, comme ce fut déjà le cas pour beaucoup d'autres sujets fondamentaux, de laisser parler le Parlement mais de ne rien décider, de renvoyer cela à plus tard, après mai 1995 par exemple.

Vous avez donc accepté de nous écouter. Nous verrons, dans les semaines, dans les mois qui viennent, si vous nous avez entendus. Néanmoins, ce que vous avez fait depuis quatorze mois, que vous dirigez les affaires de la France, nous rend particulièrement inquiets quant aux suites qui seront réservées à vos propositions.

J'ai dit avoir été tenté de vous remercier. Je n'ai, par contre, aucune hésitation pour saluer la détermination des centaines de milliers, du million d'hommes et de femmes qui, le 16 janvier dernier, vous ont signifié leur détermi-

nation à défendre l'école de la République contre les attaques sournoises dont elle était l'objet de la part de quelques idéologues, avec votre soutien actif.

Vous avez prôné, cet après-midi, l'adhésion de la nation à son école. Qui pourrait ne pas approuver cet objectif ? Encore faut-il ne pas diviser la nation sur des principes fondamentaux, comme vous l'avez fait dès les premiers mois de votre gouvernement, monsieur le ministre. Peut-on être assuré qu'il n'y aura pas récidive ? En tout cas, il est sûr que si le Gouvernement n'avait pas su entendre cette opposition à vos projets, nous n'aurions pas ce débat aujourd'hui. Quel bon rétablissement vous avez su faire ! Il convient de saluer l'artiste, mais attention à la chute ! Y aura-t-il un filet, en l'occurrence une loi de programmation ?

Comme Jean Glavany qui l'a rappelé cet après-midi, je souhaite, depuis bien longtemps, que l'éducation nationale fasse l'objet d'une programmation pluriannuelle. Nous ne l'avons pas fait en juillet 1989, quand nous avons voté la loi d'orientation. Les arbitrages, comme on dit, en ont décidé autrement. Je l'ai regretté et je continue de le faire.

Monsieur le ministre, vos critiques de l'action des socialistes sont fréquentes et souvent injustes. Vous avez l'occasion de démontrer votre capacité à vous différencier de nous en proposant une loi de programmation. Qu'en sera-t-il exactement ? En effet la vraie question à laquelle aucune de vos 155 propositions n'apporte de réponse, est bien celle des moyens que le Gouvernement mettra en œuvre pour notre système éducatif. En fait, ces 155 propositions sont, d'une certaine façon, une tentative de réhabilitation.

Dans votre discours, cet après-midi, vous nous avez présenté une version moderne de *Défense et illustration de la langue française*. Pour parodier une formule désormais historique, je dirais que c'était grand, c'était beau, c'était généreux. Je pense même que les trois ou quatre propositions consacrées au français vous font tomber dans le travers que vous dénonciez vous-même, à savoir que l'on demande trop à l'école que l'on attend trop de l'école.

Ces propos ne signifient nullement que je sous-estime son rôle dans l'apprentissage de la langue, mais convenez avec moi que, pour ne considérer que l'action gouvernementale, votre ministère n'est pas le seul concerné. Sans établir ici une liste exhaustive, vos collègues en charge de la famille, de la jeunesse et des sports, de la culture, notamment de la lecture publique à laquelle vous avez fait allusion, de la communication, en particulier de l'audiovisuel, ont une grande part de responsabilité et doivent se donner les moyens de mener une action cohérente et globale permettant de donner à tous cette meilleure maîtrise du français que vous préconisez.

Et puis, rassurez-moi, monsieur le ministre, en m'indiquant que quand vous déclarez qu'un élève sur quatre en sixième ne sait pas lire, vous n'entendez nullement mettre en cause les enseignants. Je ne saurais en douter un seul instant.

Evoquant la loi d'orientation de 1989 vous en avez reconnu, d'une certaine façon, le bien-fondé. L'hommage est tardif mais, après tout, peut-être ne l'aviez-vous pas appréciée à sa juste valeur avant d'être en charge de ce ministère.

M. le ministre de l'éducation nationale. Lisez ce que j'en ai dit à l'époque !

M. Bernard Derosier. Je l'ai lu, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous n'avez pas pu trouver une citation qui m'embarrasserait !

M. Bernard Derosier. Pour en avoir été le rapporteur, je connais bien cette loi d'orientation et cela m'a permis de relever des absences, des manques dans vos propositions.

L'école maternelle, par exemple, n'est pas évoquée. Elle fait cependant l'objet de l'article 2 de cette loi d'orientation qui prévoit que tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans. Ma question est simple et fait suite à celle qu'a posée Jacques Guyard : ce silence sur l'école maternelle est-il la conséquence de la loi relative à la famille récemment votée par la majorité ? Sinon y aura-t-il une cent-cinquante sixième proposition ?

L'autre point que je souhaite aborder est celui de la formation des maîtres, en évoquant plus particulièrement les IUFM. Je tiens à en parler parce que, dès votre entrée en fonctions, vous avez pris vos distances avec cet élément déterminant de l'évolution de notre système éducatif que constituent la formation des maîtres et les IUFM.

Monsieur le ministre, ne vous laissez pas influencer par votre propre expérience de professeur agrégé. Les professeurs d'écoles, de collèges, de lycées, ne peuvent tirer que de gros avantages d'une formation commune. Il reste sûrement à préciser le statut des IUFM, à mieux organiser leur fonctionnement et, surtout, à leur donner les moyens nécessaires. En revanche, il ne serait pas judicieux de les supprimer sous le prétexte qu'ils n'ont pas encore pleinement démontré leur efficacité. J'aimerais donc que vous soyez plus précis à ce sujet, car vos propositions en la matière sont un peu légères ! Seule la cent-quarante septième traite de la formation initiale, mais seulement pour renvoyer à un cahier des charges pour les IUFM.

M. René Couanau. Ce n'est déjà pas mal !

M. Bernard Derosier. Enfin, parmi vos propositions, celles relatives au rythme scolaire ne me satisfont pas. Je dis « celles » au pluriel alors qu'il n'y en a qu'une, portant le numéro 15, qui renvoie l'organisation de la semaine scolaire à l'initiative de l'inspecteur d'académie. Quand on connaît les difficultés d'application de l'article 19 de la loi d'orientation relative au calendrier scolaire, les pressions de tous ordres pour que les intérêts économiques l'emportent sur ceux des enfants, on ne peut qu'être inquiet en imaginant ce qui se passera dans les 95 inspections académiques du territoire métropolitain.

Soyez ambitieux, monsieur le ministre, soyez imaginatif et mettez véritablement en œuvre une politique des rythmes scolaires pour la journée - nous avons en France les journées scolaires les plus longues d'Europe -, pour la semaine, pour l'année, une politique des rythmes scolaires qui soit digne de ce nom.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations qu'après mes collègues Jean Glavany, Jacques Guyard et Didier Mathus je voulais formuler au nom du groupe socialiste.

Je tiens, en terminant, à rappeler que, malgré les reproches qui nous ont été adressés, personne ne pourra contester les formidables avancées qu'a connues le système éducatif sous la responsabilité de vos prédécesseurs - Alain Savary, avec la réforme des collèges, Lionel Jospin, avec la loi d'orientation - ainsi que l'augmentation significative des moyens engagés : 140 p. 100 d'accroissement pour le budget de l'éducation nationale, 130 000 emplois créés.

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est vrai et je l'ai dit !

M. René Couanau et M. François Roussel. Pour quel résultat ?

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre, parce que je ne vous veux pas de mal, croyez-moi, je vous souhaite de faire au moins aussi bien que vos prédécesseurs.

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini.

M. Pierre Albertini. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a quelques jours, le 4 juin, cet hémicycle était occupé par 577 élèves issus de cours moyen deuxième année et représentant nos diverses circonscriptions. Lorsque, au début de la semaine, j'ai regagné mon banc, j'ai trouvé dans mon pupitre une question que Mathilde, jeune élève de CM 2 de Mont-Saint-Aignan, ma commune d'origine, voulait vous poser, monsieur le ministre. Je la lis : « Que pourrait-on apprendre aux enfants des écoles pour qu'ils trouvent du travail plus tard ? »

Mme Henriette Martinez. Une question identique a été posée ! Si vous aviez été là, vous l'auriez entendue !

M. Pierre Albertini. Ce type de question que l'on nous pose très souvent montre qu'il s'est produit un changement dans la relation entre les élèves et leur école. Cela témoigne sinon d'une inquiétude du moins d'un certain désarroi qu'éprouvent aujourd'hui les élèves, alors que tel n'était pas le cas à notre époque, ainsi que de la pression sociale exercée par les parents sur l'école, j'y reviendrai. Cela démontre aussi tout l'intérêt que les Français portent à l'école, intérêt qui s'organise autour de trois grands principes.

Le premier, qui remonte au début de la III^e République, est celui de l'égalité des chances. Il est évidemment un peu mythique, mais nous devons en retenir l'aspect le plus positif : la volonté de corriger les inégalités les plus choquantes. Notre Etat républicain s'est largement édifié sur ce principe de correction des déséquilibres.

Le deuxième principe, auquel nous tenons tous, est celui de la neutralité du service public de l'école, lequel implique le respect de la personnalité de chaque enfant.

Le troisième est un acquis plus récent : il s'agit du principe du pluralisme scolaire. Inconnu au début de ce siècle, il est désormais admis. Ainsi l'école ne divise plus la société, même si les Français exigent beaucoup de leur école.

Dans un débat d'orientation comme celui-ci, il y a deux grands pièges à éviter.

Le premier est celui du conservatisme, teinté de nostalgie. Nous sommes tous nostalgiques de notre école. Monsieur le ministre, vous avez d'ailleurs dans votre discours cité ce que Camus écrivait à son maître, M. Germain, au lendemain de la réception du prix Nobel qui couronnait sa carrière littéraire. Je vous renvoie au manuscrit inachevé intitulé *Le Premier Homme*, dans lequel Camus reprend la description de cette relation privilégiée avec le maître, à laquelle j'adhère d'autant plus qu'étant originaire de la même ville j'ai senti les mêmes odeurs, j'ai vu les mêmes paysages. Mais c'est l'école de notre jeunesse. L'école d'aujourd'hui ne peut pas complètement ressembler à celle d'hier, et je n'ose pas me demander ce que sera l'école de demain. Quoi qu'il en soit, l'horizon de nos enfants, des élèves, s'est considérablement élargi à l'audiovisuel, comme on le rappelait à l'instant. Ces nouveaux outils, qui ne sont pas des fins en soi - vous le dites vous-même et les pédagogues le reconnaissent aussi -, sont tout de même des instruments d'accès supplémentaires à la connaissance, qui font évoluer l'école, laquelle ne peut plus ressembler au modèle que nous avons tous encore à l'esprit.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Albertini, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Pierre Albertini. Volontiers, monsieur le ministre.

M. président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous remercie de me laisser vous interrompre, car la réflexion que m'inspire votre observation n'aurait pas été comprise demain dans ma réponse générale aux orateurs.

Monsieur Albertini, vous avez raison quant aux nouveaux outils, mais c'est une tentation de tous les temps que de croire qu'ils seront différents. C'est une tentation de croire que tous les « aujourd'hui » ne ressembleront pas aux « hier », en particulier s'agissant de la relation élève-maître.

Je vous le dis très amicalement, mais je ne partage pas votre sentiment sur ce point.

La relation entre le petit Albert Camus et M. Germain existe encore aujourd'hui dans toutes les écoles de France. A la vérité, elle existe depuis quelque vingt-cinq siècles que la transmission du savoir se fait sous cette forme très originale qu'est la pédagogie. Elle n'a jamais changé et - c'est ma conviction - elle ne changera pas. L'audiovisuel n'est pas fait pour la changer ; c'est un apport de plus au maître, comme le livre a été un apport de plus au maître. Or le livre n'a rien changé à la relation du disciple au maître. Eh bien ! l'audiovisuel ne la changera pas davantage.

Je crois profondément à la pérennité de cette relation extraordinaire, qui est le cœur de l'enseignement, entre un élève et un maître, entre l'intelligence d'un maître et l'intelligence de l'élève, entre la sensibilité d'un maître et la sensibilité d'un élève, tout ce qui, au fond, explique, pour beaucoup d'entre nous, les choix de notre vie, et qui, je le crois, continuera longtemps encore.

M. René Couanau. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Albertini.

M. Pierre Albertini. Monsieur le ministre, si vous aviez attendu un instant, je vous aurais dit, sur le thème permanence et changements, que cette relation individuelle est, en effet, inaltérable. Dans le regard qu'un enfant porte sur son maître, on retrouve la même confiance et le même besoin de savoir.

Mon interrogation n'est pas individuelle ; elle est collective. Il est évident que personne ne peut nier le changement intervenu dans la conception de l'école d'aujourd'hui. Même si, en effet, cette alchimie irréductible se maintient entre le maître et l'élève, la société se transforme. Il est donc normal que l'école se transforme aussi en tant que structure et en tant que système dispensateur de connaissances.

Le deuxième piège - je l'évoquais à l'instant, je passerai donc très vite - est cette espèce de mission impossible qu'on demande à l'école, lieu d'apprentissage des connaissances, lieu d'intégration au groupe, de préparation progressive à l'autonomie, mais aussi de préparation à l'emploi.

De temps en temps, il faut aussi rappeler la fonction de protection de l'école, notamment de l'école primaire. L'école a aussi pour fonction de protéger l'élève contre les excès de la société. Il faut savoir tenir compte de l'ensemble de ces paramètres, ne pas isoler l'école, la famille, l'entreprise, parce que ce sont des lieux de socialisation et d'apprentissage parfaitement complémentaires.

Mais, quelquefois, on a tendance à faire porter sur l'école des responsabilités qu'elle n'a pas et à trop charger la barque, d'où des critiques qui me paraissent excessives.

Après avoir rapidement évoqué ces grandes idées qui ne sont pas fondamentalement - vous l'aurez constaté - en opposition avec ce que vous défendez avec passion, je parlerai des principes d'action qui sont révélés par vos 155 propositions pour un nouveau contrat pour l'école.

D'abord la méthode. Je crois que nous adhérons - nous sommes nombreux, soyons prudents ! - à cette idée selon laquelle il faut non pas brutalement changer, mais accompagner les qualités du système éducatif et tenter de le tirer vers le haut. En tout cas, monsieur le ministre, pour la concertation que vous avez conduite et pour le caractère pragmatique de votre démarche, nous vous adressons toutes nos félicitations. Construire un partenariat scolaire est une idée très importante à laquelle nous sommes très attachés.

Vous dites aussi qu'il faut avoir sur l'école - je laisse de côté un instant la maternelle -, au moins du primaire jusqu'à la fin du lycée, une vue d'ensemble simple. Vous avez employé un terme qui m'a frappé : vous avez parlé d'architecture pour cet édifice. Une architecture est un ensemble simple qui repose sur un certain nombre de forces que l'on met en équilibre. Ce qui est tout à fait louable dans votre démarche, c'est que vous essayez de fixer certains objectifs définis d'une manière assez générale par grands cycles et nous adhérons totalement à cette idée. Toutefois, nous craignons que le système éducatif, guetté par le démon de la complication, ne reprenne périodiquement ses mauvaises tendances à l'alourdissement des programmes, à la subdivision excessive des sections et qu'on en revienne - c'est une dérive qui nous est propre - à un système tellement complexe qu'il devient un peu illisible pour les usagers et pour les parents.

Vous avez, à plusieurs reprises, rappelé la nécessité de passerelles et c'est très important. Pour avoir enseigné moi-même pendant vingt-cinq ans - après un quart de siècle on est sans doute déformé à jamais, mais aussi assez bien formé -, je crois qu'il ne faut pas d'orientation trop tôt, ni d'orientation irréversible.

M. le ministre de l'éducation nationale. Très bien !

M. Pierre Albertini. Il y a une très grande diversité des intelligences, une très grande diversité des parcours individuels. Les enfants se révèlent plus ou moins tôt, plus ou moins tard.

M. le ministre de l'éducation nationale. Très bien !

M. Pierre Albertini. Il faut construire avec eux un véritable parcours.

Enfin, monsieur le ministre, j'évoquerai deux problèmes auxquels je sais que vous êtes très sensible mais dont la solution est loin d'être évidente.

Le premier concerne l'amélioration de l'orientation des enfants. Nous avons encore à faire beaucoup de progrès. A cet égard, l'éducation nationale mérite certainement de nombreux compléments. Il en va d'ailleurs de même de la médecine scolaire qui a été pendant des années et des années le parent pauvre de notre école. Mais il n'est pas facile de décréter une amélioration de l'orientation des élèves tout au long de leur parcours ; d'où la nécessité de ces passerelles que vous avez évoquées à plusieurs reprises.

Le deuxième problème porte sur la revalorisation de la formation professionnelle. La solution ne passe pas que par les structures, les options ou l'orientation. Elle passe aussi par la modification de nos propres mentalités...

M. René Couanau. C'est vrai !

M. Pierre Albertini. ... de celle des enseignants, de celle des parents et de celle aussi, puisqu'ils sont le réceptacle de nos contradictions, dans une certaine mesure, de nos enfants.

Voilà, monsieur le ministre, quelques-unes des raisons qui nous font adhérer complètement à votre démarche, même si le choix des moyens mérite une réflexion particulière et si le besoin d'une loi de programme pluriannuelle fait l'objet d'un vœu pratiquement unanime.

Vous constatez que les Français - je suis sûr que vous en étiez convaincu par avance et que ma démonstration a été inutile sur ce point - ont un très haut niveau d'exigence à l'égard de leur école. C'est très bon signe, mais aussi malheureusement révélateur de certains dysfonctionnements. Cependant, il ne faut pas que les dysfonctionnements, qui sont réels, cachent le mérite de notre système éducatif. Il ne faut pas que l'arbre cache la forêt. Sur ce plan, je crois que nous avons tous intérêt à appeler la communauté éducative à faire un effort sur elle-même, qui ne se traduit pas toujours en moyens financiers, mais qui suppose aussi l'adhésion profonde de ceux qui enseignent à des objectifs simples.

On a parlé de baliser le terrain. Il est, en effet, bon d'avoir quelques objectifs simples, de s'y tenir, d'évaluer leur réalisation et de ne pas interrompre prématurément des expériences, comme on a trop tendance à le faire en France. Depuis vingt ou trente ans, aucune expérience n'est vraiment allée au bout de sa logique ; elle a toujours été interrompue avant de produire tous ses résultats.

Pour toutes ces raisons, et à travers la question que me posait cette élève de CM 2 qui s'apprête à entrer au collège, monsieur le ministre, nous souhaitons un très franc succès à votre démarche, à la fois pour l'avenir de nos enfants et pour celui de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Anicet Turinay.

M. Anicet Turinay. Monsieur le ministre, vos 155 propositions reçoivent l'approbation de l'académie des Antilles et de la Guyane et c'est avec un réel enthousiasme que les enseignants ont apprécié cette méthode de consultation qui leur a permis d'émettre leur avis motivé.

Tous les acteurs de l'éducation ont souligné la volonté manifestée à travers cette réforme importante qui recherche tous les moyens possibles pour une amélioration de l'école, non seulement en France métropolitaine, mais encore dans ses départements d'outre-mer où, malgré un effort considérable, beaucoup reste à faire.

Certes, depuis 1991, la Martinique était classée département pilote pour la mise en place de la nouvelle politique pour l'école, mais cette dernière consistait notamment en la mise en place de cycles et la maîtrise des compétences à faire acquérir à différents niveaux.

Compte tenu de l'ampleur des propositions qui se répartissent dans les grands chapitres énoncés prenant en compte tous les éléments relatifs au déroulement de la scolarité, un certain nombre de remarques s'imposent.

Afin de dispenser un enseignement de qualité aux élèves, il est important d'avoir une organisation opérationnelle au point de vue tant du fonctionnement que de l'investissement.

Dans les départements d'outre-mer, il existe encore trop de classes surchargées, trop de sections d'éducation spécialisée, trop de zones d'éducation prioritaires, trop d'élèves en situation d'échec scolaire.

Les collectivités, propriétaires des établissements d'enseignement, ne disposent pas des financements nécessaires. Dans les communes, certains établissements ont plus de cinquante ans et menacent ruine. Il faut procéder à des réparations, à des constructions nouvelles pour accueillir les nouveaux élèves, construire des installations de proximité : locaux de restauration, aires de jeux, installations sportives. L'Etat, par l'intermédiaire du ministère de l'éducation nationale, n'attribue que peu d'aides pour ces programmes.

Pourtant, dès les débuts de l'école, les communes des départements d'outre-mer ont assuré leur tâche, et souvent, plus que leur tâche, dans l'éducation. Aujourd'hui, les départements d'outre-mer ne pourront mettre en œuvre toute la nouvelle politique pour l'école que si les pouvoirs publics décident une politique hardie de solidarité nationale compte tenu de leur situation.

Nos élèves souffrent de l'insuffisance de l'encadrement en dehors du temps scolaire ; aussi l'interclasse doit être pris en compte comme étant une véritable activité pédagogique.

Les contrats d'aménagement du temps de l'enfant au cours de cette période est une amorce de cette amélioration mais les collectivités auxquelles incombe la surveillance ne peuvent avoir recours à un personnel formé du fait de la suppression des crédits FASSO. La PARS, prestation d'accueil et de restauration scolaire, qui alimente cette restauration ne suffit pas pour entreprendre des actions de formation. Le suivi médical est insuffisant. La proposition n° 119 attribue une infirmière aux établissements de plus de 500 élèves ; cet effectif est trop élevé pour les établissements scolaires des départements d'outre-mer. En outre, il faudrait plus de conseillers d'éducation et d'assistantes sociales pour les collèges et les lycées.

Par ailleurs, j'appelle également votre attention sur une des priorités du nouveau contrat pour l'école s'agissant de l'apprentissage de la langue française et des méthodes de travail préconisées pour y aboutir. S'il est important que les méthodes soient adaptées au milieu, il faut tenir compte de la place qu'occupe chez nous la langue créole. Les départements français d'Amérique étant les seules îles françaises de la mer des Caraïbes, il est nécessaire que, dès l'école primaire, nos écoliers puissent être sensibilisés aux langues étrangères.

De même, toujours dans ce contexte régional, les programmes d'enseignement devraient faire référence à la géographie, à l'histoire et la culture locales, au civisme en choisissant bien sûr des manuels particulièrement adaptés.

Monsieur le ministre, compte tenu du retard qu'accusent les départements d'outre-mer en matière d'enseignement, il est important que les dispositions que vous préconisez dans le nouveau contrat pour l'école et qui sont globalement approuvées par l'académie des Antilles et de la Guyane puissent bénéficier de tous les moyens nécessaires pour une application vraiment efficace. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. François Roussel.

M. François Roussel. Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre attention sur une question qui me paraît d'autant plus importante qu'elle a été à ma connaissance négligée jusqu'à présent. Il s'agit de la rémunération des personnels de direction des établissements scolaires et en particulier des chefs d'établissement de la classe 2-2. Ces derniers constituent la part la plus importante de ce corps de l'éducation nationale et j'ai reçu il y a quelques jours

une délégation de leurs représentants en Dordogne en compagnie de mon collègue de Saint-Sernin qui s'associe à ma réflexion.

Ces chefs d'établissement connaissent une situation matérielle que je crois tout à fait injuste. En effet, par rapport à leurs homologues qui sont restés dans le corps professoral, il existe une disparité de revenus en leur défaveur qui va de 2 000 à 4 000 francs par mois en moyenne.

Comme vous le savez, les chefs d'établissement sont devenus de fait des directeurs de PME à travers la plus grande entreprise d'Europe qu'est l'éducation nationale. Au-delà des objectifs pédagogiques classiques, scolaires et périscolaires, qui leur sont dévolus, leurs responsabilités humaines, administratives, financières se sont étendues et alourdies.

Toutes ces responsabilités, les chefs d'établissement les assument avec un dévouement, une compétence, une polyvalence remarquables.

Monsieur le ministre, dans votre déclaration d'il y a quelques heures, avec conviction, espérance et réalisme à la fois, vous avez défendu votre nouveau contrat pour l'école, en insistant sur le fait qu'on demandait tout à l'éducation nationale, qu'on lui demandait trop, qu'on lui demandait mal.

Dans ce grand ministère où, nous dit-on, rien ne peut se faire sans l'approbation de tous, qui mieux que les chefs d'établissement peut diffuser la voix du ministre, ses propositions - vos 155 propositions - auprès des collègues enseignants, des parents d'élèves, des élèves eux-mêmes et de tous ceux qui s'intéressent à notre système éducatif ?

Les chefs d'établissement ont donc un rôle majeur pour faire avancer et faire progresser l'éducation nationale, et ce d'autant plus qu'avec des perspectives d'autonomie, il y aura forcément des responsabilités supplémentaires. Or, si mes renseignements sont bons, 600 postes de chef d'établissement sont restés non pourvus cette année. A l'évidence, les conditions matérielles y sont pour beaucoup. Il serait normal de remédier à cette situation en revalorisant leur rémunération. Je souhaiterais donc avoir de votre part l'assurance que, dans la prochaine loi de finances, des crédits seront prévus pour revaloriser de façon significative une fonction qui le mérite amplement et, par avance, je vous en remercie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à Mme Emmanuelle Bouquillon.

Mme Emmanuelle Bouquillon. Aujourd'hui, monsieur le ministre, dans les salons du prêt-à-penser qui se piquent d'être nos lumières, nous ne feuilletons que les catalogues fatigués des lieux communs sur la société bloquée.

Rigidités, léthargie, immobilisme, frilosité, technocratie : ce vocabulaire de la démission est celui attendu du bréviaire du désespoir. Le mot réforme y figure d'ailleurs à côté de celui d'aberration.

Contre toute attente, vous avez su montrer que, loin de ces chemins qui ne mènent nulle part, loin de ces vastes cathédrales législatives qui s'effondrent dans la vacuité du langage normatif, existait une voie originale, un de ces chemins de montagnes, patient et opiniâtre, et je sais que c'est celui qui est cher à l'élu des Pyrénées.

Les cimetières de l'éducation nationale sont peuplés de projets conçus loin des préaux qui s'oublient dans la grisaille des circulaires, et c'est ce que vous avez refusé.

A l'opposé, vous nous avez proposé de cheminer avec vous. Vous avez écouté tous les acteurs et les partenaires de l'école. Vos 155 propositions sont le fruit d'un vrai débat que vous avez su susciter et qui a montré qu'il existait une formidable attente, un formidable espoir des acteurs du terrain. Vous nous avez montré que le mot réforme appartenait au vocabulaire de l'espoir et non à celui de la résignation.

Je voudrais insister sur le fait que féliciter le ministre de l'éducation nationale pour son nouveau contrat pour l'école, c'est, à travers lui, rendre hommage aux enseignants et aux parents d'élèves qui se sont investis pour que prennent forme des propositions qui serviront à élaborer une nouvelle école humaniste, tolérante et formatrice, à laquelle adhèrera la nation française tout entière.

Par ailleurs, élue de cent communes pour la plupart appartenant au monde rural, je voudrais saluer particulièrement votre politique courageuse pour la défense et la promotion de l'école rurale. Trop de fermetures d'écoles à classe unique ont eu lieu par le passé. Votre discours est nouveau et va à l'encontre d'un grand nombre d'idées reçues. Je suis sûre que vos initiatives contribueront à mettre en place une politique d'aménagement du territoire équilibrée qui redonnera de l'espoir au monde rural, qui est aujourd'hui nécessaire, et que les élus ruraux attendent.

Enfin, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre décision d'associer davantage les élus aux mesures concernant la carte scolaire. C'est pour nous une réelle avancée, une décision pour le quotidien très importante.

J'ai confiance en vous, monsieur le ministre. Il faut que vous ayez conscience que la survie de nos campagnes est en jeu. Cela n'a pas été assez souligné dans ce débat. J'espère que vous ne nous décevrez pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme Henriette Martinez.

Mme Henriette Martinez. Chargée par le groupe du RPR d'intervenir sur les missions et les contenus du lycée, je me réjouis, tout d'abord, monsieur le ministre, de situer mon propos dans le cadre de la réflexion générale sur notre système éducatif que vous avez engagée.

En effet, les différents cycles d'enseignement sont indissociables et, si le lycée est le sommet de l'édifice scolaire, n'oublions pas que, de la solidité des fondations et des murs que sont l'école primaire et le collège, dépendent la solidité de l'édifice et la réussite de la construction.

C'est pourquoi il est indispensable que les différentes étapes de la scolarité se fassent dans la concertation entre enseignants afin de favoriser le « passage » en harmonisant les exigences sur les acquis et les objectifs.

Afin d'être synthétique, je définirai deux grandes missions au lycée, qu'il s'agisse du lycée d'enseignement général, du lycée technologique ou du lycée professionnel. L'une consiste à préparer l'avenir individuel des jeunes, l'autre à préparer leur avenir social. Former des hommes en même temps que des citoyens : ainsi pourrait se résumer la grande mission de l'éducation nationale.

La principale mission du lycée est de dispenser un enseignement, une éducation, une formation, une culture. C'est aussi de donner aux jeunes le sens de l'effort, de la

rigueur, et le goût du travail. C'est enfin d'affirmer clairement que le lycée n'est pas une fin en soi et que le baccalauréat professionnel ou général n'est qu'une étape du cursus qui conduit à la vie professionnelle, étape par ailleurs contournable dans d'autres cursus de formation. Cela implique que le lycée prépare la sortie des élèves par une orientation sérieuse et approfondie afin de ne pas conduire le jeune à l'impasse et au désarroi que provoquent des choix trop superficiels ou hâtifs.

Par ailleurs, le lycée est une microsociété dans laquelle les jeunes de quinze à dix-huit ans environ passent la plus grande partie de leur temps. Ils y côtoient d'autres jeunes et des adultes dans le cadre de règles qui en définissent le fonctionnement. Cependant, trop d'élèves subissent le système éducatif sans y adhérer, le rejettent même pour certains, faute d'y trouver un intérêt, une motivation, et d'en comprendre la finalité. Or, au-delà de l'intérêt éducatif immédiat et de l'épanouissement de l'élève, le lycée doit avoir pour deuxième mission de préparer à la vie en société par une bonne intégration scolaire. Cela suppose que le lycée soit aussi un lieu de dialogue, de contact, de solidarité, un lieu ouvert sur le monde extérieur, surtout. Développer l'autonomie et le sens des responsabilités des jeunes doit être un des objectifs du lycée, des jeunes responsables d'eux-mêmes, des autres, et de la bonne marche de leur établissement. Les lycéens feront ainsi l'apprentissage de la vie en société et le lycée remplira sa mission de formation à la citoyenneté des jeunes.

En ce qui concerne les contenus de l'enseignement au lycée, je suis heureuse de constater que la lourdeur des programmes ne vous a pas échappé et que vous avez la volonté de privilégier la qualité plutôt que la quantité des contenus.

Je note aussi que vous reconnaissez l'impérative nécessité d'associer les enseignants à l'élaboration des programmes, étape préalable à la fixation des horaires de cours qui en découlent. Je me permets de souligner à ce propos l'indispensable cohérence des programmes sur un même niveau, dans les différentes disciplines. Il faut, par exemple, harmoniser le programme d'histoire avec celui des langues vivantes.

Enfin, un grand bravo pour l'introduction de l'histoire des arts dans les programmes, très longtemps attendue dans le système éducatif.

Cependant, quelques points me paraissent plus difficiles à mettre en pratique, bien qu'ils relèvent d'une intention à laquelle je souscris totalement. Je m'interroge notamment, et par expérience, sur les options assurées par le CNED, qui, en dépit de la grande qualité des cours, requièrent un lourd travail personnel de l'élève. Je m'interroge aussi sur les cours télévisés dans la mesure où ils ne remplacent pas mais où ils remplacent un enseignement, pour la raison inverse, c'est-à-dire la trop grande passivité des élèves devant l'image. Je m'interroge aussi sur les stages à l'étranger pour apprendre les langues vivantes, dont le principe est excellent, certes, mais qui posent le problème du remplacement des cours manqués pendant le mois d'absence. Enfin, si la revalorisation des études littéraires me paraît indispensable, je ne suis pas sûre que l'ouverture des différentes filières aux élèves qui en sortent aboutisse pour eux à la réussite s'ils n'ont pas les bases nécessaires.

Ce sont là quelques remarques ponctuelles, qui ne mettent nullement en cause mon adhésion à votre nouveau contrat pour l'école, mais qui traduisent seulement mon souci de vous voir réussir à mettre en pratique vos propositions.

En conclusion, monsieur le ministre, je rappellerai, n'en déplaise à certains de nos collègues, que les enseignants ont accueilli très favorablement vos propositions, et, même si 63 p. 100 d'entre eux pensent qu'elles ne seront appliquées qu'en partie, je suis certaine que vous aurez à cœur de leur prouver le contraire en obtenant les moyens nécessaires à leur application. Vous avez su engager une très large concertation, vous avez fait naître une grande espérance chez les enseignants, mais aussi chez les parents et les élèves, qui ont le sentiment d'être enfin écoutés et compris.

Votre ambition pour l'école, nous la partageons, car de la qualité de notre système éducatif dépend l'avenir non seulement de nos enfants, mais aussi de notre société tout entière et de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Monsieur le ministre, je vous félicite d'avoir proposé 155 mesures pour améliorer la qualité de l'enseignement à l'issue d'une longue concertation avec tous les acteurs qui font l'école.

Je souhaiterais attirer votre attention sur trois points : le maintien de la qualité des transports scolaires au regard de certaines de vos propositions, la nécessaire modulation des moyens en fonction du niveau des élèves concernés, et l'intercommunalité en zone rurale.

Sur le premier point, il existe un problème délicat qui est que différentes autorités sont compétentes pour fixer les horaires. En effet, le maire est compétent pour l'école primaire et maternelle, le principal ou le proviseur, en liaison avec le conseil d'administration, pour les collèges et lycées. Aussi, il convient d'être prudent dans la modulation des horaires en zone rurale pour éviter qu'une absence de coordination entre les différents niveaux scolaires se traduise par une dégradation de la qualité des transports pour les enfants et par un coût supplémentaire pour les conseils généraux et les familles.

Vous proposez dans la mesure 15 de libérer le samedi et de mieux répartir le temps scolaire sous le contrôle de l'inspecteur d'académie. Ne conviendrait-il pas que l'organisation des horaires donne lieu à une concertation entre les conseils généraux, les présidents de syndicats de transport, les maires concernés et les directeurs, proviseurs et principaux, le tout sous le contrôle de vos services ?

Le deuxième point que je voudrais évoquer est la nécessaire modulation des moyens en fonction du niveau des élèves concernés. Plusieurs propositions vont dans ce sens : l'effort au profit des ZEP, l'affectation des personnels.

Il est certain que les meilleurs éducateurs devraient aller là où les besoins sont les plus importants. Vous allez d'ailleurs dans ce sens dans vos propositions 132 à 134. Cependant, ne faudrait-il pas aller plus loin et raisonner en termes de carrière, chaque enseignant devant consacrer une partie de sa carrière aux classes les plus difficiles ? En effet, il n'est pas normal que l'on constate une loi de Gresham de la fonction publique enseignante, les meilleurs enseignants ayant tendance à aller dans les écoles, collèges et lycées ayant les élèves les plus doués et vice versa. Pour inverser cette tendance, il faut une valorisation des classes difficiles et un partage du temps de vie professionnelle des enseignants dans le sens d'une meilleure égalité du service public.

Les dotations tant en matériel qu'en heures d'enseignement des structures éducatives devraient davantage prendre en compte la difficulté relative d'enseignement.

Certes, en tant que responsable dans mon département de l'affectation des moyens financiers aux collèges, je sais combien il est difficile d'appréhender l'écart relatif entre les différents établissements. Cette modulation ne pourrait-elle pas également intervenir à l'intérieur même des écoles, collèges et lycées entre les classes? Vous proposez plusieurs mesures allant dans ce sens. Il me semble qu'il faudrait aller encore plus loin en s'appuyant sur l'idée simple que les élèves les moins doués doivent bénéficier de davantage de moyens que les élèves doués.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur l'intercommunalité en zone rurale comme moyen d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire passe dans les zones rurales de faible densité par l'encouragement, sur la base du volontariat des communes, à la coopération intercommunale. En effet, le regroupement pédagogique concentré permet de réduire les temps de transport, de développer les activités périscolaires, de constituer des équipes pédagogiques répondant mieux à l'évolution des modes de transport des enseignants. Ne serait-il pas possible que des contrats soient passés entre l'éducation nationale et ces structures intercommunales, prévoyant par exemple la stabilité pendant trois à cinq ans du nombre de classes, ou encore le préapprentissage des langues? Plus généralement, l'Etat devrait montrer qu'il est sensible à l'effort que font les communes pour améliorer la qualité de l'enseignement en zone rurale.

Monsieur le ministre, soyez remercié pour votre action à la tête de votre ministère. Vous pouvez compter sur l'appui que nous vous apporterons, en tant qu'élus locaux ou nationaux, pour que nos jeunes concitoyens puissent dire un jour: « Le professeur Bayrou fut un bon pédagogue de la réforme. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite du débat est reportée à une prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif à la sécurité et à la modernisation des transports.

Ce projet de loi, n° 1348, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. Claude Dhinnin, une proposition de loi constitutionnelle visant à organiser l'élection présidentielle le samedi.

Cette proposition de loi, n° 1345, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. Dominique Paillé une proposition de loi tendant à modifier le mode de scrutin des représentants de la France au Parlement européen.

Cette proposition de loi, n° 1353, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1994, de Mme Françoise Hostalier, une proposition de loi instituant un hébergement d'urgence pour les personnes en situation de détresse.

Cette proposition de loi, n° 1354, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. Jean-Louis Masson, une proposition de loi relative à la transmission du nom patronymique et permettant de choisir pour les enfants le nom du père ou celui de la mère.

Cette proposition de loi, n° 1355, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1994, de MM. Gérard Hamel et Alain Marleix, une proposition de loi tendant à apporter certaines garanties aux ménages surendettés, en cas de saisie immobilière affectant leur résidence principale.

Cette proposition de loi, n° 1356, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. Jean-Claude Lefort et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à interdire les coupures d'électricité et de gaz pour les familles en difficulté et à instaurer une quantité gratuite d'énergie répondant aux besoins vitaux pour les personnes en situation d'insolvabilité.

Cette proposition de loi, n° 1357, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. Jean-Luc Reitzer, une proposition de loi instituant un régime d'indemnisation obligatoire des victimes d'accidents imputables à l'utilisation d'engins pyrotechniques.

Cette proposition de loi, n° 1358, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. Claude Dhinnin, une proposition de loi visant à modifier le code électoral et à organiser les élections le samedi.

Cette proposition de loi, n° 1359, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

RENOI A UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'à la suite d'un accord entre les deux commissions, la proposition de loi de M. Jacques Guyard et plusieurs de ses collègues relative au logement des personnes à faibles ressources précédemment renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. Pierre Lellouche, rapporteur de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, une proposition de résolution sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) dans l'avant-projet de budget général des Communautés européennes pour l'exercice 1995 (n° E 255), présentée en application de l'article 151-1 du règlement.

Cette proposition de résolution, n° 1352, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

7

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. Jacques Godfrain, un rapport n° 1343, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à l'amélioration de la participation des salariés dans l'entreprise (n° 1287).

J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. Gérard Trémège, un rapport n° 1349, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 1281).

8

DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. Olivier Dassault, un rapport d'information n° 1347 déposé, en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur les dispositifs de soutien des exportations françaises vers les marchés porteurs d'Asie.

J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. André Fanton, un rapport d'information n° 1350 déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur la proposition de directive du Conseil fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité

aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité (n° E 233).

J'ai reçu, le 8 juin 1994, de Mme Nicole Ameline, un rapport d'information n° 1351, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes sur les propositions de la Commission européenne relatives au franchissement des frontières extérieures et à la politique des visas.

9

DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu, le 8 juin 1994, de M. Jean-Pierre Philibert, un avis n° 1344, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à l'amélioration de la participation des salariés dans l'entreprise (titre I^{er}, articles 1^{er} à 8 et article 19 *quater*).

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat (1).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur le nouveau contrat pour l'école.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat n° 1216, modifiant certaines dispositions du code minier et l'article L. 711-12 du code du travail.

M. Pierre Lang, rapporteur au nom de la commission de la production (rapport n° 1272).

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 9 juin 1994, à zéro heure trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ORDRE DU JOUR**ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

(Réunion du mardi 7 juin 1994)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra du **mercredi 8 juin** au **vendredi 24 juin 1994** inclus a été ainsi fixé :

Mercredi 8 juin 1994 l'après-midi, à quinze heures après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur le nouveau contrat pour l'école et débat sur cette déclaration.

(1) Le texte de ces questions figure en annexe de la présente séance.

Judi 9 juin 1994 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *quinze heures* :

Suite du débat sur le nouveau contrat pour l'école.

Le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant certaines dispositions du code minier et l'article L. 711-12 du code du travail (n° 1216, 1272).

Lundi 13 juin 1994 le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'emploi de la langue française (n° 1289).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'amélioration de la participation des salariés dans l'entreprise (n° 1287).

Mardi 14 juin 1994 l'après-midi, à seize heures et le soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur l'Europe et débat sur cette déclaration.

Mercredi 15 juin 1994 l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi autorisant le versement de primes de fidélité à certaines actions nominatives des sociétés commerciales (n° 912, 1297).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 46-942 du 7 mai 1946 instituant l'ordre des géomètres-experts (n° 1220, 1271).

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier le titre II bis du code de la santé publique (n° 1214, 1291).

Judi 16 juin 1994 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente* :

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif à certaines modalités de nomination dans la fonction publique de l'Etat et aux modalités d'accès de certains fonctionnaires ou anciens fonctionnaires à des fonctions privées (n° 1269).

Discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 1281).

Vendredi 17 juin 1994 le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (n° 1281).

Lundi 20 juin 1994 :

L'après-midi, à *quinze heures* :

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) (n° 1084).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de siège entre le Gouvernement de la République française et le Réseau international pour l'amélioration de la production de la banane et de la banane plantain (INIBAP) (n° 1210).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lettonie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) (n° 1235).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Jamaïque sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 1234).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité de bon voisinage, d'amitié et de coopération entre la République française, le Royaume d'Espagne et la Principauté d'Andorre (n° 1233).

Discussion du projet de loi autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République d'Arménie (n° 1263).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Ghana en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital (n° 1284).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale du 6 avril 1966 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale, modifiée par l'avenant du 25 février 1985 (n° 1282).

Discussion du projet de loi autorisant la ratification du protocole d'adhésion de la République hellénique à l'Union de l'Europe occidentale (n° 1283).

Le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion, en troisième lecture, du projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (n° 1268, 1338).

Mardi 21 juin 1994 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au respect du corps humain.

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal.

L'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Déclaration du Gouvernement sur la recherche et débat sur cette déclaration.

Mercredi 22 juin 1994, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (n° 1336).

Judi 23 juin 1994 :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion du projet de loi tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte (n° 1336).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'habitat (n° 1339).

Vendredi 24 juin 1994 le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'habitat (n° 1339).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'organisation du temps de travail, aux recrutements et aux mutations dans la fonction publique (n° 1337).

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

En application de l'article 25 du règlement, le groupe UDF a désigné M. Jean-Pierre Abelin, pour faire partie de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, en remplacement de M. Gérard Vignoble.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 9 juin 1994.

DÉCISIONS SUR DES REQUÊTES EN CONTESTATION D'OPÉRATIONS ÉLECTORALES

(Communication du Conseil constitutionnel
en application de l'article L.O. 185 du code électoral)

Décisions n° 93-1679, 1680, 1681, 1682, 1683
et 1684 du 7 juin 1994

A.N., Loire-Atlantique (8^e circonscription)

Le Conseil constitutionnel,

Vu 1^o la requête n° 93-1679, présentée par Mlle Anne-Cécile Laurent, domiciliée à Trignac (Loire-Atlantique), enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 4 octobre 1993 et tendant à l'annulation des opérations électorales auxquelles il a été procédé les 12 et 19 septembre 1993 dans la 8^e circonscription de la Loire-Atlantique pour la désignation d'un député à l'Assemblée nationale ;

Vu 2^o la requête n° 93-1680, présentée par M. Samuel Rajalu, domicilié à Campbon (Loire-Atlantique), enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 4 octobre 1993 et tendant à l'annulation des opérations électorales dans la même circonscription ;

Vu 3^o la requête n° 93-1681, présentée par M. Abdelkarim Mahour, domicilié à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 4 octobre 1993 et tendant à l'annulation des opérations électorales dans la même circonscription ;

Vu 4^o la requête n° 93-1682, présentée par M. Franck Albert, domicilié à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 4 octobre 1993 et tendant à l'annulation des opérations électorales dans la même circonscription ;

Vu 5^o la requête n° 93-1683, présentée par M. Boris Normand, domicilié à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 4 octobre 1993 et tendant à l'annulation des opérations électorales dans la même circonscription ;

Vu 6^o la requête n° 93-1684 présentée par Mme Céline Paillard, domiciliée à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), enregistrée au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 4 octobre 1993 et tendant à l'annulation des opérations électorales dans la même circonscription ;

Vu le mémoire complémentaire présenté conjointement par Mlle Anne-Cécile Laurent, MM. Samuel Rajalu, Abdelkarim Mahour, Franck Albert, Boris Normand et Mme Céline Paillard, enregistré comme ci-dessus le 26 novembre 1993 ;

Vu le mémoire en défense présenté par M. Etienne Garnier, enregistré au secrétariat général du Conseil constitutionnel le 1^{er} décembre 1993 ;

Vu la transmission de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques en date du 28 décembre 1993 approuvant le compte de campagne de M. Etienne Garnier ;

Vu les observations présentées par M. Etienne Garnier, enregistrées comme ci-dessus les 30 décembre 1993, 27 janvier, 21 et 25 février 1994 ;

Vu les mémoires complémentaires présentés par Mlle Laurent, MM. Rajalu, Mahour, Albert, Normand et Mme Paillard, enregistrés comme ci-dessus les 27 janvier, 8 février, 22 mars et 6 mai 1994 ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'intérieur, enregistrées comme ci-dessus le 3 novembre 1993 ;

Vu la Constitution, notamment son article 59 ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le code électoral ;

Vu le règlement applicable à la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier :

Le rapporteur ayant été entendu ;

Considérant que les requêtes de Mlle Anne-Cécile Laurent, MM. Samuel Rajalu, Abdelkarim Mahour, Franck Albert, Boris Normand et Mme Céline Paillard sont dirigées contre les mêmes opérations électorales ; qu'il y a lieu de les joindre pour qu'il y soit statué par une seule décision ;

- sans qu'il soit besoin de statuer sur la fin de non-recevoir opposée par M. Garnier ;

Sur le grief tiré de la diffusion, au cours de la campagne électorale, d'imputations diffamatoires à l'encontre de M. Evin :

Considérant que si M. René Trager s'est livré, le 29 juillet 1993, à des déclarations publiques mettant en cause la probité de M. Claude Evin, et si ces imputations à caractère diffamatoire ont été répétées à diverses reprises, par plusieurs personnes ou organes de presse, dans le cours de la campagne électorale, il résulte de l'instruction, et notamment de la date à laquelle les accusations en cause ont été pour la première fois formulées, que M. Evin a disposé d'un délai suffisant pour y répliquer avant le scrutin, ce qu'il a d'ailleurs fait ; que, par suite, malgré le faible écart des voix et nonobstant la circonstance que la plainte pour diffamation déposée par M. Evin à l'encontre de M. Trager et du journaliste ayant diffusé les propos de celui-ci n'a abouti à la condamnation des intéressés, par un jugement frappé d'appel, que postérieurement à l'élection, il ne résulte pas de l'instruction que la diffusion de tels propos ait été de nature à influencer sur l'issue du scrutin ;

Sur le grief tiré de ce que M. Garnier aurait dépassé le plafond autorisé des dépenses électorales :

Considérant, d'une part, que les frais liés au déplacement et à l'hébergement de représentants de formations politiques se rendant dans une circonscription ne constituent pas, pour le candidat qu'ils viennent soutenir, une dépense électorale qui doit figurer dans son compte de campagne ; qu'il suit de là que les requérants ne sont pas fondés à demander la réintégration, à ce titre, d'une somme de 175 000 francs dans le compte de campagne de M. Garnier ;

Considérant, d'autre part, qu'il n'est pas établi que M. Bongrand, conseiller en communication, ait fourni à M. Garnier des prestations dans le cadre de la conduite de sa campagne électorale ; que les requérants ne sont donc pas fondés à demander, à ce titre, la réintégration d'une somme de 100 000 francs, représentant les honoraires correspondant aux prestations prétendument fournies, dans le compte de campagne de M. Garnier ;

Considérant, enfin, qu'il n'est pas établi que M. Garnier ait sous-évalué les frais postaux et téléphoniques afférents à sa campagne électorale ; que les requérants ne sont donc pas fondés à demander la réintégration dans son compte de campagne, à ce titre, d'une somme dont ils ne fixent d'ailleurs pas le montant ;

Considérant qu'à supposer même que les allégations des requérants relatives à l'omission ou à la sous-évaluation d'autres postes de dépenses, pour un montant total de 49 063,20 francs, soient fondées, il n'en résulterait pas que M. Garnier ait dépassé le plafond autorisé fixé pour la circonscription à 380 527 francs, son compte approuvé par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques faisant apparaître un total de dépenses de 322 565 francs ; qu'il suit de là que, sans qu'il soit besoin d'examiner le bien-fondé desdites allégations, le grief tiré d'un dépassement du plafond doit être en tout état de cause écarté ;

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que Mlle Laurent, MM. Rajalu, Mahour, Albert, Normand et Mme Paillard ne sont pas fondés à demander l'annulation des opérations auxquelles il a été procédé les 12 et 19 septembre 1993 dans la 8^e circonscription de la Loire-Atlantique,

Décide :

Art. 1^{er}. - Les requêtes de Mlle Anne-Cécile Laurent, MM. Samuel Rajalu, Abdelkarim Mahour, Franck Albert, Boris Normand et Mme Céline Paillard sont rejetées.

Art. 2. - La présente décision sera notifiée à l'Assemblée nationale et publiée au *Journal officiel* de la République française

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 7 juin 1994, où siégeaient : MM. Robert Badinter, président, Robert Fabre, Maurice Faure, Marcel Rudloff, Georges Abadie, Jean Cabannes, Jacques Latscha, Jacques Robert et Mme Noëlle Lenoir.

COMMISSIONS

DÉMISSIONS

M. Michel Jacquemin a donné sa démission de membre de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Paul Virapoullé a donné sa démission de membre de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

NOMINATIONS

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe UDF a désigné :

M. Jean-Paul Virapoullé pour siéger à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ;

M. Michel Jacquemin pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Candidatures affichées le mercredi 8 juin 1994 à dix-huit heures.

Ces nominations prennent effet dès leur publication au *Journal officiel*.

ANNEXES

Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du jeudi 9 juin 1994

Question n° 427. - M. Yves Van Haeck appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les modalités d'application des contrats emploi-solidarité, et plus généralement sur le problème de la réinsertion économique et sociale des personnes privées d'emploi et de travail. Les derniers chiffres connus concernant le nombre des RMistes sont éloquentes : pas moins de 800 000 bénéficiaires ont été recensés, ce qui représente une augmentation de 20 p. 100 depuis le début de l'année dernière. Le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a elle-même annoncé récemment qu'elle préparait un projet de loi de lutte contre l'exclusion et préconisait en particulier de mieux utiliser les contrats emploi-solidarité. En effet, l'insertion des sans-emploi est aujourd'hui une action prioritaire. Or, le volet « insertion » du dispositif législatif sur le RMI est trop souvent un échec. Il existe actuellement une possibilité de reconduction des CES sur une durée de trente-six mois. Les personnes qui se révèlent suffisamment motivées sont ainsi retenues pour des tâches précises et sont sorties de leur marginalité. Toutefois, au terme de ce délai, elles se retrouvent dans une situation précaire. Pour celles qui ne sont plus très loin de l'âge de la retraite, il faudrait songer à consolider ce type d'emploi. Si la formation et le niveau de ces titulaires ne peuvent déboucher sur un véritable contrat de travail, il serait nécessaire de maintenir leur insertion dans la vie active par le prolongement d'un CES. Les défauts de cohérence déjà relevés dans les modalités d'application du RMI ne sont pas étrangers à ces difficultés. Il lui rappelle les termes de sa proposition de loi tendant à réformer cet état de fait. Ne vaut-il pas mieux rémunérer un travail réel, plutôt que de payer des personnes qui ne participent à aucune tâche, ne serait-ce que pour la collectivité ? Il lui demande de bien vouloir lui indiquer aujourd'hui ce qu'il envisage de faire dans les mois qui viennent afin que les CES répondent réellement aux besoins des plus démunis.

Question n° 424. - M. Francisque Perrut appelle l'attention de M. le ministre du budget sur les conséquences pour les collectivités locales de la suppression du remboursement du fonds de compensation de la TVA pour les investissements réalisés et mis à la disposition de tiers. En effet, la mise en application de l'article 49 de la loi de finances pour 1994 a provoqué de vives inquiétudes auprès des responsables de collectivités, communes ou syndicats de communes, qui s'étaient engagés dans des constructions de bâtiments destinés à accueillir le public et dont la gestion est confiée à une association. C'est le cas pour un syndicat de communes (SIVU) de sa circonscription, qui a construit en 1992 un bâtiment à destination culturelle pour y installer un musée archéologique. Une association a été créée pour en assumer la charge. Ce projet a été décidé et réalisé en tenant compte de l'engagement de l'État de rembourser la TVA. Une première tranche ayant été normalement effectuée en 1993, il reste une somme de 121 000 francs à percevoir pour 1994. Si ce remboursement est annulé, le plan financier établi par la collectivité

va se trouver sérieusement compromis. Est-il normal qu'une telle décision puisse avoir un effet rétroactif en violation des engagements contractés antérieurement ?

Question n° 419. - M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur le résultat contestable des négociations relatives au contrat de plan État-Région Ile-de-France 1994-1998, qui viennent d'aboutir après de trop nombreux mois de retard. Il lui paraît tout à fait préjudiciable de voir l'État se désengager en réduisant sa participation financière. Cette position, prise au nom de l'aménagement du territoire, contraint la région à accroître son engagement financier de façon excessive et risque de peser ultérieurement sur les autres collectivités (départements, ville de Paris). Contrairement à ce que laisse entendre le Gouvernement, l'Ile-de-France nourrit depuis longtemps la province. En 1989, l'État a prélevé 35 389 francs sur les revenus de chaque Francilien et n'a dépensé en Ile-de-France que 26 349 francs par habitant. Autrement dit, chaque résident d'Ile-de-France a donné pour cette année, prise à titre d'exemple, 9 000 francs pour les autres régions, soit environ le quart de ce qu'il verse à l'État. Les orientations budgétaires de ce contrat de plan lui paraissent d'autre part très critiquables, notamment en direction de l'emploi qui n'est pas assez favorisé. En matière de transports en commun, les projets lui semblent insuffisants pour la périphérie de Paris. Le réseau routier préfigure par ailleurs de nouvelles inégalités avec les nombreux péages envisagés.

Question n° 428. - M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des agriculteurs du grand ouest. Après les aviculteurs, les producteurs de porcs, ce sont les producteurs laitiers qui ont récemment exprimé leurs inquiétudes devant les conséquences de la baisse du prix du lait. Depuis plusieurs années, les producteurs du grand ouest attendent que des références complémentaires leur soient attribuées comme ont pu en bénéficier les producteurs de montagne. Il lui rappelle qu'à cette tribune même, l'an dernier, il avait assuré de la volonté du Gouvernement de préserver les intérêts agricoles dans le cadre des négociations du GATT et d'assurer le financement de mesures prévues dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune. Des problèmes subsistent, notamment l'évolution du montant des cotisations agricoles. Il lui demande donc de bien vouloir faire le point sur ces différents dossiers et apporter les réponses apaisantes tant attendues.

Question n° 429. - M. Louis Guédon demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, après le débat d'orientation agricole qui a été bien perçu par les intéressés, s'il peut lui apporter quelques précisions sur des points qui n'ont pas été développés le 18 mai dernier, notamment dans le volet social. La modification de l'assiette des cotisations sociales a été évoquée, mais de façon très générale, puisqu'elle fera l'objet d'un débat lors de la session d'automne. Au cours de ces travaux devraient enfin être distingués, pour les agriculteurs, les revenus du capital et ceux du travail. Ainsi sera donc instaurée une parité de traitement dans un domaine où l'inégalité était particulièrement choquante. Pour autant, d'autres nécessaires parités n'ont pas été prises en compte au cours du débat. Ainsi pour des efforts de cotisations identiques à ceux des autres assurés sociaux, les agriculteurs n'ont toujours pas les mêmes droits ; ils devraient pourtant, et ce serait justice, percevoir des prestations identiques à celles assurées par le régime général, notamment en matière de maintien à domicile, d'aide aux familles et aux vacances. Le problème du financement de ces prestations devrait également être revu, afin que le coût en soit réglé par la solidarité nationale, et non plus par les seuls professionnels. L'alignement des retraites sur celles du régime général qui conduira à une amélioration des droits des conjoints survivants en permettant le cumul entre droits propres et droits de réversion a fait l'objet d'assurances pour l'avenir ; toutefois, pour être pleinement appréciée, cette assurance devrait être assortie d'un échelonnement rapidement déterminé. Il lui demande donc, sur ces différents points, quelle réponse il est possible d'apporter dès maintenant, et selon quel calendrier précis. Des échéances clairement définies apporteraient aux agriculteurs plus de certitudes sur les engagements souscrits lors du débat d'orientation agricole.

Question n° 420. - M. Alfred Muller souhaite attirer l'attention de Mme le ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la situation financière difficile dans

laquelle se trouvent les entreprises d'insertion et régies de quartiers instaurées par des circulaires ministérielles en date du 11 janvier 1988 et du 8 février 1989. En effet, la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ne peut toujours pas leur faire part de l'enveloppe budgétaire accordée par la délégation à l'emploi. Or pour mener à bien leurs actions, ces entreprises d'insertion nécessitent des moyens financiers publics. Il lui demande quelles mesures compte prendre dans les prochains temps le Gouvernement afin que les contributions et initiatives de lutte contre l'exclusion ne soient pas réduites à néant.

Question n° 425. - M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville sur les propositions de réforme des services d'urgences des hôpitaux préconisées par le rapport du professeur Steg. Afin que chaque urgence puisse être traitée par des médecins « thésés », ce rapport prévoit le classement des services d'urgences en deux catégories : les services d'accueil d'urgence (SAU) et les antennes d'accueil et d'orientation des urgences (ANACOR). En raison du coût financier de ce projet, les ANACOR auront un rôle plus limité. Il est indispensable d'insister sur la nécessité de bien appréhender les conséquences de cette réforme dans certains territoires ruraux de notre pays fort éloignés des services offerts aux habitants des agglomérations urbaines. Pour les populations de ces régions qui ont droit, au même titre que les citadins, à un accès aux soins le plus satisfaisant possible, il est important d'assurer le maintien de services d'urgences complets et efficaces. On peut citer à titre d'exemples, le cas des centres hospitaliers de Vaison-la-Romaine et de Valréas, tous deux situés en zone rurale dans le nord du département du Vaucluse et dotés d'équipements fonctionnels. Les services d'urgences de ces hôpitaux sont classés dans la catégorie ANACOR. Or, les services d'urgences des hôpitaux de Vaison-la-Romaine et de Valréas jouent un rôle capital. Non seulement, ils couvrent une zone comprenant plus d'une vingtaine de villes et villages du nord de Vaucluse, ce qui représente environ 30 000 personnes, mais en plus ils desservent, compte tenu de leur situation géographique, une très grande majorité de la population du sud du département de la Drôme. Par conséquent, seule une ANACOR, permettant à ces deux centres hospitaliers d'accueillir les urgences de manière permanente et de les traiter eux-mêmes le plus souvent possible, pourra être acceptable. Afin de garantir à tous, qu'ils soient ruraux ou citadins, l'égalité d'accès aux soins et de préserver l'indispensable mission des services publics de la santé en zone rurale, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, si le classement en catégorie ANACOR laissera aux services d'urgences des hôpitaux de Valréas et de Vaison-la-Romaine les moyens de poursuivre efficacement leur activité et, d'autre part, si la réforme qui se profile tiendra compte de la situation géographique particulière des centres hospitaliers de Valréas et de Vaison-la-Romaine situés en limite de département et de région et qui drainent de ce fait une très large population du sud de la Drôme.

Question n° 421. - M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la manifestation de défense de l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois (Hautes-Savoie), qui a eu lieu samedi 28 mai dans sa circonscription. Près de 3 000 personnes - usagers et personnels du centre hospitalier, membres de l'association « Pour que vive mon hôpital », une cinquantaine d'élus - (soixante-huit communes sur les quatre-vingts que dessert l'hôpital sont favorables à son maintien), se sont en effet mobilisés pour défendre l'avenir de leur hôpital et montrer leur détermination. Des investissements publics considérables ont été réalisés pour moderniser cet hôpital, qui dessert non seulement une partie de la Haute-Savoie, mais aussi le Pays de Gex dans le département de l'Ain. Aussi lui demande-t-il quelles initiatives il compte prendre pour rétablir le dialogue et la concertation et répondre aux inquiétudes des populations et des élus hauts-savoyards et gessinois sur le devenir de l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois.

Question n° 431. - M. Bernard Serrou attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'article 18 de la loi du 4 juillet 1990 qui prévoit que l'Etat peut confier aux collectivités territoriales la maîtrise d'ouvrage de construction ou d'extension d'établissements d'enseignement supérieur. En effet, la circulaire du 21 décembre 1990 prévoit les modalités pratiques de mise en œuvre de la loi, mais ne

donne aucune précision sur les responsabilités des parties prenantes, dans le cas de désaffectation de l'immeuble construit. La région Languedoc-Roussillon a donc souhaité, dans la convention qui fixe les droits et les obligations de l'Etat et de la région, une clause de remboursement, en cas de désaffectation de l'immeuble, aux collectivités locales, au prorata de leurs investissements. Cette clause a été admise dans la convention relative à la construction de l'université de Fort-Vauban à Nîmes. Or, il semble qu'elle fasse obstacle à la signature de celle relative à la construction de la faculté d'odontologie de Montpellier. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son opinion sur ce problème particulier et sur celui plus général des bâtiments universitaires construits selon l'article 18 de la loi du 4 juillet 1990.

Question n° 423. - M. Laurent Dominati attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les lacunes de la législation applicable aux établissements toujours couramment dénommés « sex-shops », « peep shows » ou « life shows » et dont l'objet principal est de proposer au public du matériel ou des spectacles à caractère pornographique. Devant la prolifération de ces établissements, notamment dans certaines zones urbaines, et les nuisances croissantes qu'entraînent, pour le public, la spécialisation et la concentration croissantes de leurs activités, il suggère, dans le respect de la liberté du commerce, la création de périmètres d'interdiction autour des lieux d'enseignement, de sport et de culte ainsi que l'institution d'un contrôle beaucoup plus strict des conditions d'exploitation des commerces existants, en particulier de leurs étalages publicitaires.

Question n° 432. - La Commission nationale consultative des droits de l'homme a confirmé récemment l'aggravation de la condition des étrangers en France depuis la mise en application des lois sur la nationalité et l'immigration. Parmi les questions soulevées, l'obtention du certificat de nationalité relève du parcours du combattant. M. François Asensi souhaite demander à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, s'il compte raccourcir les délais de traitement des certificats de nationalité, qui compromettent gravement la sécurité des personnes, notamment les jeunes Français nés de l'immigration. Par ailleurs, en ce qui concerne les visas, l'instruction générale sur les visas est considérée comme relevant du domaine confidentiel. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les critères retenus par les consulats de France pour l'octroi ou le refus d'un visa.

Question n° 426. - M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, au sujet des élections européennes du 12 juin prochain. Les élections européennes du 12 juin posent de multiples problèmes d'organisation. C'est le cas en particulier pour le monde rural. Cela est dû en particulier à la multiplicité des listes. De nombreuses communes rurales ont dû doubler le nombre de leurs bureaux. Cela est dû surtout aux horaires de fermeture des bureaux de vote : vingt-deux heures. Cela complique énormément la vie de nos communes rurales, surtout celles de moins de 500 habitants qui éprouvent des difficultés pour trouver des volontaires acceptant de participer aux opérations de dépouillement. Les personnels de préfecture sont également soumis à cette occasion à ces contraintes. Il lui demande ce qu'il entend faire pour atténuer ces difficultés et pour qu'en particulier, à l'avenir, nous revenions à des horaires de fermeture de bureaux de vote correspondant à nos usages républicains.

Question n° 430. - M. Jean Matsaudon appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation de la 7^e circonscription de l'Essonne en matière de sécurité. En effet, les effectifs de police existent mais ils ne disposent pas des équipements nécessaires au bon exercice de leurs missions. Par exemple, la commune de Viry-Châtillon, qui compte 35 000 habitants, réclame en vain depuis 1962 la construction sur son sol d'un commissariat de police. Le maire dispose pourtant d'un terrain qui présente l'avantage de border une zone d'insécurité : la Grande Borne à Grigny et la Cilof à Viry-Châtillon. La construction d'un commissariat dans ce quartier de Viry-Châtillon serait donc particulièrement opportune. Il voudrait également attirer son attention sur le projet de construction d'un nouveau commissariat dans la commune d'Athis-Mons, projet qui devait être retenu pour l'année 1994 mais dont la réalisation est toujours attendue. Enfin, pour ce qui est de Savigny-sur-Orge, il a été obtenu

l'affectation de quatre gardiens de la paix supplémentaires, ce qui est positif, mais le commissariat, déjà trop exigü auparavant, ne permet plus d'intégrer les bureaux et installations nécessaires aux opérations des policiers qui y travaillent. Un réajustement de ce commissariat est donc devenu indispensable. Il lui demande quelles sont ses intentions pour améliorer la situation de la police de cette circonscription de l'Essonne.

Question n° 433. - M. Patrick Braouezec attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, sur l'opportunité d'appliquer le label « grand chantier » aux futurs travaux de construction du grand stade qui accueillera la finale de la coupe du monde de football en 1998 à Saint-Denis. En effet, à partir de l'expérience des constructions des centrales nucléaires, du site de la Défense, de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, ou plus récemment du tunnel sous la manche, il a été démontré que ce label permettait, sans coût supplémentaire pour les entreprises, l'application de mesures sanitaires et sociales assurant de meilleures conditions de travail et de sécurité sur ces chantiers. Compte tenu de la spécificité même de l'équipement à construire et des conditions particulières inhérentes au lieu de son implantation, les dispositions à mettre en œuvre feraient l'objet de négociations avec l'ensemble des partenaires impliqués dans ce projet. En conséquence, il lui demande s'il entend apporter sa contribution pour que le chantier du grand stade bénéficie du label « grand chantier ».

Question n° 435. - La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit constitue une réelle avancée pour une prévention efficace des nuisances sonores. Malheureusement, à ce jour, aucun des quelque quinze décrets nécessaires à l'application de cette loi n'est paru. Ces textes d'application sont très attendus par de nombreuses associations représentant notamment des riverains de lignes TGV existantes ou programmées. C'est notamment le cas en Saône-et-Loire où une association des riverains et usagers du TGV est en négociation depuis plusieurs années avec la SNCF pour la résorption des nuisances sonores causées par la ligne du TGV Sud-Est, la plus ancienne ligne TGV qui relie Paris à Lyon. L'article 12 de la loi du 31 décembre 1992 stipule notamment que « la conception, l'étude et la réalisation des aménagements et des infrastructures de transports terrestres prennent en compte les nuisances sonores que la réalisation ou l'utilisation de ces aménagements et infrastructures provoquent à leurs abords. Des décrets en Conseil d'État précisent les prescriptions applicables : aux infrastructures nouvelles ; aux modifications ou transformations significatives d'infrastructures existantes ; aux transports guidés et en particulier aux infrastructures destinées à accueillir les trains à grande vitesse ; aux chantiers ». L'intention du législateur était alors de faire en sorte que soient prises en compte les spécificités des nuisances sonores liées aux transports ferroviaires et tout particulièrement aux TGV. Le mode de calcul d'un niveau sonore diurne moyen auquel se réfère la SNCF, adapté aux nuisances sonores autoroutières, ne rend pourtant pas compte des nuisances sonores spécifiques du TGV. Ainsi les riverains de la voie sud-est sont-ils soumis à plus de 100 passages quotidiens, avec des bruits d'attaque très brefs mais très violents, allant de 70 à 100 décibels. Le 9 décembre 1993, questionné par un de ses collègues, le ministre indiquait que les projets de décrets prévus à l'article 12 de la loi du 31 décembre 1992 seraient adressés au Conseil d'État avant la fin du mois de janvier 1994 et que « afin de tenir compte des spécificités liées aux bruits ferroviaires, un arrêté d'application spécifique est en préparation, pour lequel nous attendons les résultats d'une étude de définition des indicateurs de mesure les plus pertinents. Ces résultats seront disponibles au début de 1994 ». M. Didier Mathus demande à M. le ministre de l'environnement où en est la publication de ces décrets d'application et quels sont les résultats de l'étude commandée par son ministère. Il lui demande de préciser s'il prévoit que les lignes existantes pourront bénéficier des dispositions à venir.

Question n° 422. - M. Michel Mercier expose à M. le ministre de l'environnement que la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a, notamment, modifié les régimes de tarification de l'eau potable. Avant l'intervention de ce texte, les communes ou leurs groupements facturaient l'eau à l'abonné selon un système forfaitaire. Le système nouveau mis en place par cette loi substitue à la facturation forfaitaire une facturation assise sur la consommation réelle de chaque abonné. La réglementation a toutefois, prévu qu'une partie du prix de l'eau pouvait être constituée par une prime fixe pour assurer un minimum de sécurité aux collectivités locales. Les transferts de prix liés de cette modification législative apparaissent en ce moment. Ils se traduisent par de très fortes augmentations, notamment chez les plus petits consommateurs. Aussi lui demande-t-il de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour obvier à cette situation non prévue par le législateur.

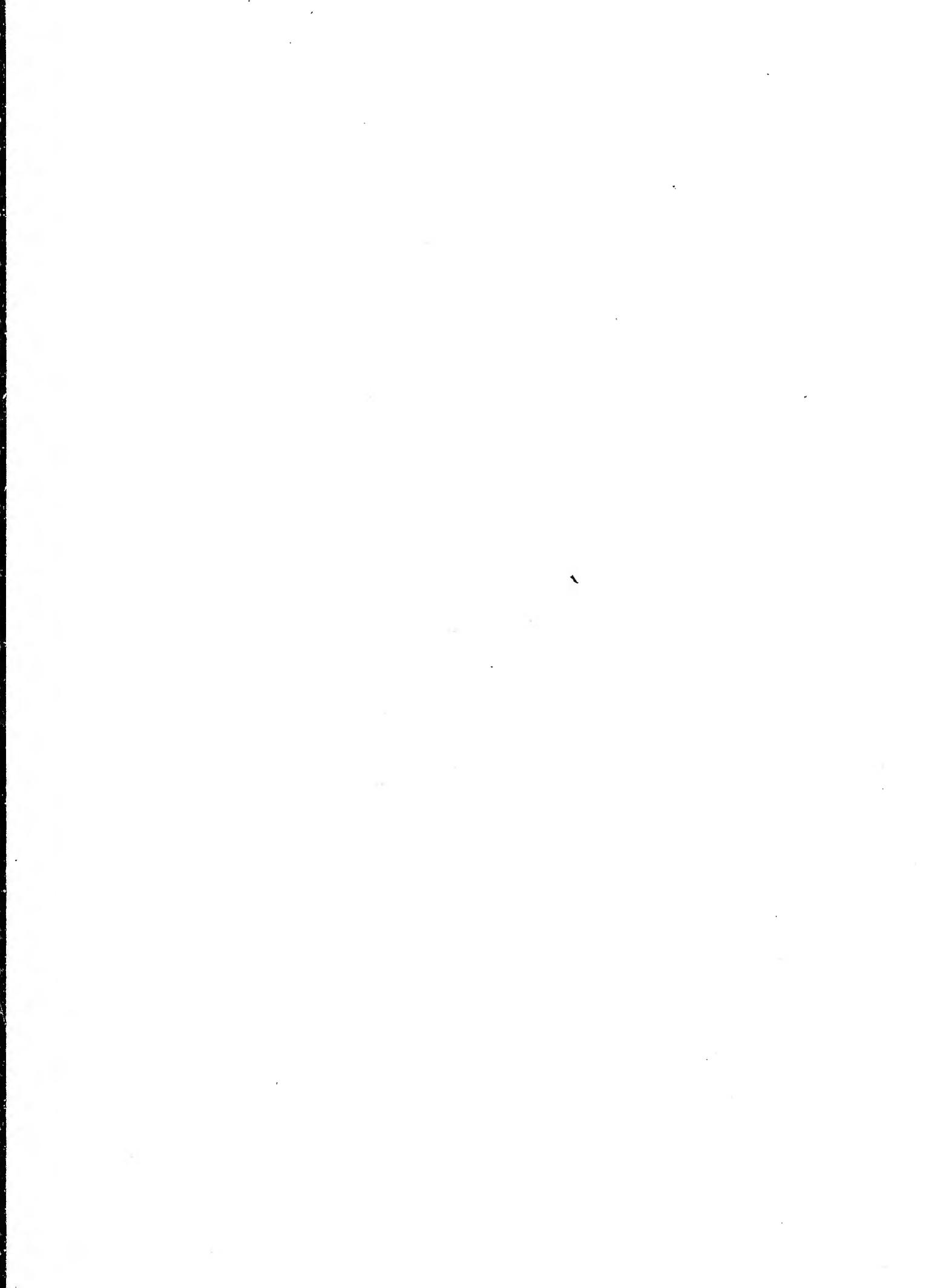
Question n° 434. - L'industrie électronique et informatique française traverse une passe très difficile. L'Essonne, qui regroupe les principales unités françaises de production, est particulièrement touchée. A Evry, Digital Equipment Corporation connaît son cinquième plan social en deux ans ; l'usine IBM de Corbeil-Essonne, la première d'Europe, a perdu un tiers de son personnel. Plus de 2 000 emplois qualifiés ont ainsi disparu et beaucoup d'autres sont menacés. Les directions mondiales de ces entreprises délocalisent leur production vers le tiers monde ou dans les secteurs à salaires plus faibles en Europe. M. Jacques Guyard demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur quelles mesures il compte prendre, au plan national comme au plan européen, pour que ces entreprises maintiennent en Europe et particulièrement en France une part de leur production équivalente à ce qu'elle était dans les dix dernières années.

Question n° 436. - Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur la nouvelle menace de fermeture de l'agence d'exploitation EDF-GDF de Voyenne (Aisne). Un récent projet de réorganisation des activités sur le site de Voyenne rend à la suppression du magasin, du poste et de la liaison informatique avec les bureaux de Laon. Le district EDF de Voyenne se trouverait ainsi vidé de ses derniers moyens humains et matériels. Cette décision revient à supprimer cette agence. Se référant à sa réponse à une question n° 2162 du 14 juin 1993, il lui demande quelles instructions il compte donner aux services EDF-GDF. Cependant, le district EDF de Voyenne couvre 77 communes rurales regroupant plus de 23 000 habitants et dont certaines se situent à 30, voire 40 kilomètres de Laon. Dans ces conditions, ne peut-on craindre que cette réorganisation se traduise dans les faits par une diminution significative du service rendu ? Il lui demande quelles instructions il compte donner aux services EDF-GDF pour que son agence de Voyenne garde une réelle capacité d'intervention.

QUESTIONS ECRITES

auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard à la fin de la séance des questions orales du jeudi 16 juin 1994

N° 290 de M. Jean Valleix ; 1239 de M. Denis Jacquat ; 2226 de M. Michel Terror ; 3154 de Mme Martine Aurillac ; 3575 de M. Yves Nicolin ; 4199 de M. Jean Rosselot ; 4676 de M. Richard Cazenave ; 6771 de M. Jean-Louis Masson ; 8073 de M. André Thien Ah Koon ; 10900 de M. Denis Merville ; 11289 de M. Claude Goasguen ; 11646 de M. Jean-Luc Prél ; 11813 de M. Jacques Blanc ; 11900 de M. Georges Sarre ; 11955 de M. Augustin Bonrepaux ; 12085 de M. Dominique Dupilet ; 12635 de M. Louis Pierna ; 12643 de M. François Rochebloine ; 12744 de M. Jean-Claude Bois ; 12924 de M. Michel Fromet ; 12949 de M. Guy Hermier.



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
				- 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
				Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :
				- 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.
				Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
				- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
				Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS				
03	Compte rendu..... 1 an	116	914	
33	Questions..... 1 an	115	598	
03	Table compte rendu.....	58	96	
93	Table questions.....	55	104	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	106	576	
35	Questions..... 1 an	105	377	
85	Table compte rendu.....	53	90	
95	Table questions.....	35	58	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	718	1 721	
27	Série budgétaire..... 1 an	217	338	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	717	1 682	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilite son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,60 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

